



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

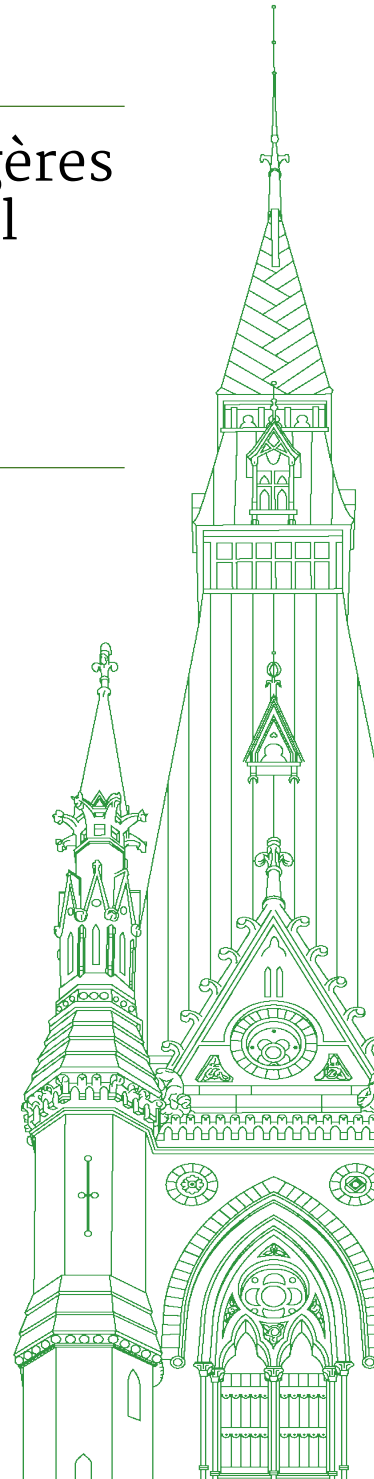
Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 012

Le jeudi 6 novembre 2025

Président : Ahmed Hussen



Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le jeudi 6 novembre 2025

• (1530)

[Traduction]

Le président (L'hon. Ahmed Hussen (York-Sud—Weston—Ettobicoke, Lib.)): Chers collègues, je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 12^e réunion du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes.

[Français]

La réunion d'aujourd'hui se déroule selon le mode hybride, conformément au Règlement. Les membres y participent en personne dans la salle ou à distance, au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mardi 23 septembre 2025, le Comité se réunit pour examiner la détention de Jimmy Lai à Hong Kong.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins.

Sebastien Lai, fils de Jimmy Lai et leader de la campagne « Free Jimmy Lai », se joint à nous par vidéoconférence. Caoilfhionn Gallagher, conseillère juridique internationale de Jimmy Lai, se joindra peut-être bientôt à nous par vidéoconférence. Par ailleurs, nous recevons Brandon Silver, directeur de la politique et des projets du Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne. M. Michael Kovrig, directeur exécutif de StrategicEffects, se joindra probablement bientôt à nous. Enfin, nous recevons Jonathan Stivers, directeur des États-Unis et du Canada du Committee for Freedom in Hong Kong Foundation.

Bienvenue à tous. Vous disposerez de cinq minutes pour vos observations préliminaires, après quoi nous passerons aux séries de questions des membres du Comité.

J'invite maintenant M. Sébastien Lai à présenter ses observations préliminaires. Vous disposez de cinq minutes maximum.

Je vous en prie.

• (1535)

Sébastien Lai (fils de Jimmy Lai, responsable de la campagne Libérez Jimmy Lai, à titre personnel): Je vous remercie de m'avoir invité et de consacrer du temps à l'histoire et au combat de mon père.

Je tiens tout d'abord à remercier le Canada d'avoir récemment rejoint l'appel en faveur de la libération de mon père. Manifestement, le Parlement et le Sénat ont adopté des motions de consentement unanime demandant la libération de mon père.

Je voudrais faire le point de la situation depuis que ces appels ont été lancés. Le procès de mon père touche à sa fin. Il a passé près de

cinq ans en prison, à ce jour, à l'isolement, dans une cellule dépourvue de lumière naturelle et, évidemment, non climatisée. En été, la température atteint de 30 °C à 40 °C. Il aura bientôt 78 ans et il est diabétique. Vous pouvez donc imaginer à quel point nous craignons pour sa vie. En fait, dernièrement, il n'a pas pu se rendre à un procès parce qu'il devait être relié à un moniteur à cause de problèmes cardiaques.

Tout au long du procès, nous avons tous été très encouragés d'apprendre qu'il n'y a pratiquement aucune preuve. Celles présentées par l'accusation sont extrêmement minces. En réalité, le procureur a, par mégarde, dépeint mon père comme un homme qui a tout donné pour défendre la liberté et la démocratie et qui, en 20 à 30 ans de campagne et de journalisme, a mis en lumière les zones d'ombre de Hong Kong. Quand la situation s'est détériorée, en 2020, après l'adoption de la loi sur la sécurité nationale, il a décidé de rester et de défendre ses journalistes. Le procureur l'a dépeint comme un homme qui défendait la démocratie, mais pacifiquement.

En fait, chaque fois qu'il rencontrait des étudiants, il leur disait de ne pas recourir à la violence. Il a toujours milité pour la paix pendant toutes ces années. Ils ont trouvé cet homme qui défendait la démocratie dans le cadre de la déclaration commune. Il n'a donc jamais milité pour l'indépendance. Il est très modéré en un sens, mais extrêmement fort dans son engagement en faveur de la liberté et de la démocratie.

Dans le cas présent, après cinq ans, je pense que nous en sommes arrivés à un point où il est dans l'intérêt de tous qu'il soit libéré. C'est évidemment l'avis du gouvernement canadien, du gouvernement américain, de l'Union européenne, du Royaume-Uni, du gouvernement italien et du gouvernement australien. C'est également l'avis des Nations unies. Il s'agit d'un cas où il est manifestement irréfutable que ses droits ont été violés. Aujourd'hui, il est, au fond, torturé pour son courage. Malheureusement, sa santé se détériorant, il devient tout à fait urgent qu'il retrouve la liberté.

Je demande de nouveau à tous ceux qui nous ont apporté un soutien incroyable de continuer à parler de ce qui arrive à mon père et à lui apporter leur soutien, car je pense que c'est indispensable en cette période très sombre.

Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie de vos observations.

J'invite maintenant M. Silver à présenter ses observations préliminaires.

[Français]

Brandon Silver (directeur de la politique et des projets, Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne): Honorables députés, je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser au Comité.

[Traduction]

Je souhaite également vous transmettre les salutations chaleureuses du professeur Cotler. Il aurait été ici aujourd'hui pour témoigner, s'il n'était pas sous dialyse à l'hôpital. Il suit de près la réunion en ligne, et il vous remercie du leadership dont vous faites preuve dans la mise en lumière de cette affaire et de prendre la parole au Parlement en faveur de la libération de M. Lai.

En effet, tandis que nous nous réunissons aujourd'hui, Jimmy Lai, héros des droits de la personne, croupit dans des conditions de détention atroces à Hong Kong, à l'âge de 77 ans, et alors qu'il souffre de diabète. Il est en prison depuis 1 772 jours. Son crime? Avoir soutenu le journalisme.

Étant citoyen britannique et ayant une sœur jumelle ainsi que des neveux et nièces au Canada, M. Lai aurait pu facilement fuir. Au lieu de cela, il est resté pour mener la lutte pour la démocratie, les droits de la personne, la primauté du droit et la liberté des médias à Hong Kong, et pour servir de paratonnerre afin de protéger tous ceux qui luttent pour les mêmes causes et militaient pour la liberté. Ce faisant, il est peut-être devenu le prisonnier politique le plus connu et le plus emblématique du monde, incarnant la lutte pour nos valeurs communes.

Tandis que le Canada entame un dialogue stratégique et reprend ses relations avec la Chine, nous devons veiller à ce que ces normes fondamentales, ces valeurs communes que Jimmy Lai a défendues au péril non seulement de son gagne-pain, mais aussi de sa vie, soient exprimées dans nos conversations avec la Chine. Les principes fondamentaux de la démocratie canadienne et de ce Parlement même devraient y être affirmés. Le Parlement devrait faire pression pour la libération de Jimmy Lai de manière publique, visible et persistante jusqu'à ce qu'il soit libre.

En fait, le Parlement a adopté en décembre 2023 une motion de consentement unanime demandant sa libération. En février 2024, le Sous-comité des droits internationaux de la personne a consacré une audience à cette affaire et, un mois plus tard, en mars 2024, il a publié une déclaration demandant la libération de Jimmy Lai et exhortant le gouvernement canadien à faire tout son possible pour obtenir sa libération.

La semaine prochaine, le Canada a l'occasion idéale de le faire.

Notre dernière initiative majeure à la présidence du G7 est une réunion des ministres des Affaires étrangères du G7 à Niagara-on-the-Lake. M. Lai a contribué au développement de cette région et il y emploie plus de 1 500 Canadiens. C'est là que réside sa famille. Sa sœur, ses neveux et nièces vivent tous à Niagara-on-the-Lake. Il serait particulièrement approprié que les ministres des Affaires étrangères du G7 profitent de cette occasion pour s'exprimer en sa faveur. Chacun de ces pays l'a déjà fait individuellement, et c'est maintenant l'occasion de le faire collectivement, ce dont le Canada peut prendre l'initiative en tant que président. Il s'agit d'un geste urgent qui pourrait lui sauver la vie.

Le moment est particulièrement propice, alors que nous attendons le verdict dans l'affaire de M. Lai, pour plaider en faveur de sa libération urgente pour motifs humanitaires. C'est également crucial pour les intérêts du Canada.

M. Lai est accusé, entre autres, d'entretenir des liens avec vous tous, parlementaires canadiens. Son cas représente la criminalisation des échanges avec le Parlement. Cela fait partie des accusations portées contre lui.

Le Canada est également membre fondateur des Nations unies. Aux interventions du rapporteur spécial des Nations unies qui demandait si le fait d'entretenir des liens avec les Nations unies constituait un acte criminel en vertu de la loi sur la sécurité nationale, la Chine répond, à la page 56 de sa réponse, que cela dépend du contexte. Par conséquent, le fait d'entretenir des liens avec des parlementaires canadiens est criminalisé en vertu de la loi sur la sécurité nationale, et le fait d'entretenir des liens avec les Nations unies est également criminalisé en vertu de cette même loi.

Le cas de M. Lai est emblématique non seulement de la lutte pour la primauté du droit, la démocratie et les droits de la personne à Hong Kong, mais aussi des menaces transnationales que représente la loi sur la sécurité nationale, trop vague, draconienne et extraterritoriale. Elle fait peser un réel risque sur les 300 000 Canadiens qui vivent à Hong Kong et sur plus d'un million de Canadiens d'origine hongkongaise qui vivent au Canada. Après le sentiment d'impunité face à la persécution de M. Lai et aux poursuites dont il fait l'objet, des primes sont offertes pour toute information menant à la capture de Canadiens sur le sol canadien, ce qui montre les risques qu'entraîne le silence face à ces violations des droits de la personne.

Entre autres allégations kafkaïennes portées contre M. Lai, il est accusé d'avoir, en qualité de propriétaire d'un journal, discuté de l'actualité avec ses journalistes, discuté de politique avec des politiciens et discuté des droits de la personne avec des organisations de défense des droits de la personne.

Il est particulièrement évident que, si la liberté de M. Lai dépend de nous, nos libertés dépendent de ce que nous faisons pour M. Lai.

• (1540)

Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie de vos observations.

Nous passons maintenant à M. Stivers.

Vous disposez de cinq minutes.

Jonathan N. Stivers (directeur des États-Unis et du Canada, The Committee for Freedom in Hong Kong Foundation): Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité.

[Français]

Je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner devant vous aujourd'hui dans le cadre de cette importante étude.

[Traduction]

Je m'appelle Jonathan Stivers. Je suis directeur pour les États-Unis et le Canada de la fondation CFHK — la Committee for Freedom in Hong Kong Foundation. Mon organisation se consacre à la défense de la liberté et des droits de la personne à Hong Kong. Nous cherchons à renforcer la réponse internationale à l'intensification de la répression dans cette région.

Je connais bien la politique sino-américaine. J'ai occupé des postes de haut niveau au Congrès américain et dans l'administration américaine, notamment celui de directeur du personnel démocrate de la commission spéciale sur le Parti communiste chinois et, avant cela, celui de membre nommé par le président Obama confirmé par le Sénat. Pendant 15 ans, j'ai été conseiller principal de l'ancienne présidente de la Chambre des représentants, Nancy Pelosi, notamment sur les questions relatives à la Chine.

Aux États-Unis, la cause de la liberté à Hong Kong et de Jimmy Lai est bipartisane et elle l'a toujours été nettement. Il est gratifiant de voir que le Canada suit le même exemple sur un sujet aussi important.

Depuis cinq ans que la loi draconienne sur la sécurité nationale est en vigueur, Hong Kong a connu une transformation spectaculaire, passant de l'une des sociétés les plus ouvertes d'Asie à une ville où la liberté d'expression est criminalisée, où la société civile a été démantelée et où les dirigeants, les journalistes et les étudiants pro-démocratie sont victimes de harcèlement et de persécution.

Depuis 2019, près de 2 000 prisonniers politiques ont été arrêtés, et beaucoup restent incarcérés dans des conditions qui violent les normes internationales en matière de droits de la personne. Les poursuites engagées contre des personnalités pro-démocratie, notamment Jimmy Lai et Joshua Wong, illustrent l'utilisation systématique du système judiciaire comme outil de contrôle politique.

Plutôt que de rétablir la liberté et de libérer les prisonniers politiques, les dirigeants hongkongais mènent une campagne de communication mondiale pour masquer la répression croissante qui pousse les entreprises, les professionnels et les capitaux à quitter Hong Kong pour d'autres destinations. Autrement dit, si vous avez des prisonniers politiques, vous ne pouvez pas aussi être un centre financier mondial de confiance.

Cette audience est consacrée au cas de Jimmy Lai, mais le problème dont il est victime, c'est le contrôle et la répression systématique que la Chine exerce sur les Hongkongais. Cette situation a de graves conséquences pour la communauté internationale et, en particulier, pour le gouvernement canadien. Il semblerait, et c'est inquiétant, que Hong Kong est devenue le centre mondial du contournement des sanctions et des contrôles à l'exportation, et qu'elle soutient la Russie, l'Iran et la Corée du Nord.

La semaine dernière, la fondation CFHK a publié, en collaboration avec le Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne, un nouveau rapport historique intitulé *La porte dérobée vers le champ de bataille: comment Hong Kong achemine la technologie canadienne vers la machine de guerre russe*. Ce rapport, écrit par mon collègue Samuel Bickett, explique en détail comment les secteurs canadiens de l'électronique et de l'aérospatiale, de renommée mondiale, sont exploités pour alimenter la machine de guerre russe en passant par un vaste réseau de sociétés-écrans basées à Hong Kong. Le rapport s'appuie sur des analyses scientifiques du champ de bataille, des registres publics de Hong Kong et des données douanières russes pour montrer où les pièces canadiennes apparaissent, qui les transporte et pourquoi les sanctions et l'architecture d'application du Canada sont tenues en échec.

Nous fournissons dans ce rapport des preuves que l'on trouve régulièrement de la technologie canadienne dans des armes russes récupérées sur le champ de bataille ukrainien, les chaînes d'approvisionnement passant par Hong Kong. En réponse à notre rapport, la ministre des Affaires étrangères, Anita Anand, a déclaré que le gouvernement examine ces constatations. Elle a averti les entreprises canadiennes que celles qui contournent les sanctions fédérales seront sanctionnées. Nous la remercions d'avoir réagi ainsi. Il ne fait aucun doute que les entreprises canadiennes doivent mieux suivre leurs expéditions, mais je tiens à souligner qu'il est essentiel que le gouvernement prenne des mesures pour une application plus stricte des sanctions.

Nous savons que ni les Américains ni les Canadiens ne veulent être complices, à leur insu, de la guerre menée par la Russie en Ukraine. Nous proposons les recommandations stratégiques suivantes.

Premièrement, associez-vous aux États-Unis et au Royaume-Uni pour exercer des pressions diplomatiques graduées et soutenues, afin d'obtenir la libération de Jimmy Lai et d'autres prisonniers politiques à Hong Kong. Une action coordonnée entre alliés multiplie le poids diplomatique et atténue les représailles, tout en réduisant le risque que le gouvernement chinois écarte ou balaie les mesures d'un revers de main.

Deuxièmement, prenez des sanctions Magnitski ciblées contre les dirigeants impliqués dans des violations des droits de la personne à Hong Kong. À ce jour, les États-Unis ont pris des sanctions ciblées contre 48 dirigeants chinois et hongkongais. Il est grand temps que le gouvernement canadien exerce son autorité morale unique et demande des comptes aux dirigeants de Hong Kong.

Troisièmement, fermez le Bureau économique et commercial de Hong Kong, le HKETO, à Toronto. Il n'y a plus de principe « un pays, deux systèmes ». Le gouvernement de Hong Kong ne mérite plus d'avoir sa propre ambassade de facto au Canada. Les HKETO s'attachent à promouvoir les discours et la propagande de Pékin, de faire du lobbying contre les lois qui protègent les droits de la personne et de courtiser des représentants des gouvernements, des chefs d'entreprise et d'autres encore.

De plus, le gouvernement de Hong Kong a pris la décision révoltante et sans précédent de promettre des primes en espèces pour toute information menant à la capture d'activistes au Canada. Aucun gouvernement étranger, et encore moins l'administration d'une ville, ne devrait être autorisé à prendre de telles mesures aux États-Unis ou au Canada sans en subir les conséquences ou, au minimum, sans perdre ses privilèges.

• (1545)

Enfin, désignez Hong Kong comme région à haut risque en matière de blanchiment d'argent. Prenez des sanctions secondaires contre les entreprises hongkongaises et les Hongkongais qui apportent un soutien à la Russie dans sa guerre contre l'Ukraine.

Le Canada est depuis longtemps un défenseur raisonné des droits de la personne et de la démocratie, et il fait preuve d'une solidarité extraordinaire envers les Hongkongais en quête de sécurité et de liberté. Il doit continuer d'en être ainsi. C'est quelque chose dont le Canada peut être très fier, selon moi, et un aspect où les États-Unis doivent, à vrai dire, mieux faire.

En suivant ces recommandations, le Canada peut indiquer clairement qu'il ne restera pas silencieux face à la répression.

Je vous remercie de votre attention et de votre engagement en faveur des droits de la personne. Je serai heureux de répondre à vos questions et de poursuivre la discussion.

Le président: Je vous remercie.

Je souhaite la bienvenue au Comité à M. Michael Kovrig.

Je vous donne maintenant la parole. Vous disposez de cinq minutes maximum pour présenter vos observations préliminaires.

• (1550)

Michael Kovrig (directeur exécutif, StrategicEffects (GNSE)): Je vous remercie. C'est un honneur pour moi de comparaître devant le Comité. Je vous suis très reconnaissant de m'offrir cette occasion.

Aujourd'hui, comme depuis 1 913 jours, Jimmy Lai est détenu à l'isolement dans une cellule à Hong Kong. Je sais ce que cela représente. L'enfermement en soi est une souffrance à l'état brut. L'isolement et la solitude vous rongent, mentalement, physiquement et spirituellement. Jimmy Lai endure toutes ces souffrances pour défendre la liberté d'expression et la liberté de la presse, auxquelles les Canadiens sont si attachés. Comme l'a dit Soljenitsyne, « Défendre la vérité n'est rien. Pour la vérité, il faut aller en prison. »

Pour la vérité, Jimmy Lai a passé suffisamment de temps en prison. Honnêtement, un seul jour aurait été de trop, étant donné son innocence. Il n'aurait jamais dû avoir à subir cette épreuve injuste. Nous devons faire tout notre possible pour y mettre fin.

Après avoir rencontré le premier ministre Mark Carney, le secrétaire général Xi Jinping a déclaré que les deux pays devaient défendre l'équité et la justice internationales. Demandons au président Xi d'honorer ses propres paroles et de libérer Jimmy Lai de son incarcération injuste et inéquitable.

Permettez-moi de vous proposer quelques idées concrètes. Tout d'abord, pour être efficaces, les actions de sensibilisation et les pressions doivent être massives, répétitives, intenses et persistantes. Il faut submerger le système. Si vous voulez que Jimmy Lai soit libéré, intégrez sa détention dans tous les aspects des relations avec la Chine. Appelez à sa libération dans les réunions bilatérales et multilatérales. Chaque contact qu'un parlementaire a avec un représentant du gouvernement chinois ou hongkongais, du Parti communiste chinois ou avec des chefs d'entreprise influents est une occasion à saisir.

Les parlementaires ont-ils des concitoyens qui ont des relations à Hong Kong et en Chine? Il y a peut-être dans vos circonscriptions des cadres supérieurs d'entreprises qui traitent régulièrement avec la Chine. Proposez-leur des lettres que vous avez écrites au sujet de Jimmy Lai et une série d'arguments à utiliser. Demandez-leur de remettre ces lettres à tout représentant du gouvernement chinois qu'ils rencontrent. Recherchez tous les points de contact dans ce système, du sommet à la base. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada ont peut-être des contacts sous-utilisés avec des responsables et des politiciens à Pékin et à Hong Kong. Quand ces responsables demandent un visa ou doivent passer la douane pour entrer au Canada, n'est-ce pas l'occasion de leur remettre une lettre demandant instamment la libération de Jimmy Lai?

Deuxièmement, offrez des incitations et imposez des coûts. Pour le Parti communiste et le gouvernement de Hong Kong qui lui rend des comptes, la libération de M. Lai semble être une décision politiquement risquée. Nous devons penser comme les politiciens qui prennent ces décisions, mais dans leur contexte, avec une empathie stratégique. Tant que le maintien de Jimmy Lai en prison ne leur coûte rien et que sa libération pourrait leur coûter cher ou être risquée, ils ne le libéreront pas. Nous devons inverser cette analyse coûts-avantages.

Vous pourriez dresser une liste de tout ce que le Parti communiste chinois, le PCC, attend du Canada, de nos alliés et de nos partenaires. Réfléchissez à des moyens de mettre en balance les pro-

grès par rapport à la fin de l'emprisonnement de Jimmy Lai et d'autres dissidents et détenus à Hong Kong et en Chine continentale, d'une part, et ce que le PCC souhaite, d'autre part. Créez de nouveaux compromis. Peut-être que les sanctions ou les restrictions qui pèsent sur certains dirigeants ou prisonniers chinois détenus à l'étranger pourraient être durcies ou, à l'inverse, à titre d'incitation positive, assouplies en échange de la clémence envers M. Lai.

Les dirigeants veulent que nous ayons ce qu'ils considèrent être une perception correcte de la Chine. Or, l'emprisonnement de Jimmy Lai assombrit cette perception. Ils mènent actuellement une offensive de charme afin de persuader le monde que la Chine est un pilier responsable d'un ordre multipolaire qui souhaite collaborer avec le gouvernement du Canada. Indiquez clairement que leur diplomatie serait beaucoup plus charmante et leur réputation redorée s'ils libéraient Jimmy Lai et d'autres détenus comme lui. Faites bien comprendre qu'il serait plus facile de justifier de nouveaux accords commerciaux et d'investissement avec la Chine, si les homologues chinois faisaient preuve de plus de bienveillance, de magnanimité et de raison.

• (1555)

Troisièmement, examinez quelques points de pression, angles d'approche et mesures progressives en particulier.

Le Parti communiste chinois est impitoyablement transactionnel. Il demandera ce qui peut être offert en échange, comme un prisonnier chinois actuellement détenu dans un pays occidental.

Hong Kong dépend du commerce et des conférences. Les boycottages peuvent lui être préjudiciables, et les encourager davantage peut inciter à un comportement plus favorable.

La santé de Jimmy Lai se détériore. Le PCC ne souhaite probablement pas qu'il décède en prison, à cause de l'embarras politique probable que cela susciterait. Pour un prisonnier âgé souffrant de problèmes de santé, une libération pour motifs humanitaires est une justification tout à fait plausible. Elle pourrait se faire à peu de risques et permettrait à la Chine de sauver la face.

Ce pourrait également être un prétexte à une amélioration progressive — plus de communication avec la famille et les amis pour les détenus comme Jimmy, un meilleur accès à des livres ou une amélioration des conditions de détention, suivie peut-être par une assignation à résidence. Il n'est pas nécessaire que tout se fasse d'un coup.

La foi catholique de Jimmy Lai pourrait également servir à rallier des organisations religieuses et des congrégations. De l'Amérique latine aux îles du Pacifique en passant par le Vatican, les pays qui comptent un grand nombre de chrétiens pourraient aussi être mobilisés pour cette cause, tout comme d'autres qui peuvent sympathiser avec une personnalité comme Jimmy Lai.

Pour exercer une influence collective, il sera également essentiel, comme l'ont dit mes collègues, de travailler de concert avec le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union européenne, comme multiplicateurs de puissance, ainsi qu'avec le plus grand nombre possible d'autres pays d'optique commune. Faites tout votre possible pour persuader le président Donald Trump et d'autres dirigeants influents de militer pour la liberté de Jimmy et de se battre sans relâche pour l'obtenir.

Le parti craint surtout de paraître faible. Nous devons le convaincre qu'un gouvernement vraiment confiant et légitime n'a pas à craindre les critiques ou à emprisonner des dissidents. Il vous faut donc persuader Pékin et Hong Kong que le maintien de Jimmy Lai en prison n'est pas un signe de force, mais un aveu embarrassant de faiblesse. Libérer Jimmy Lai serait, en fait, une preuve de pouvoir et de magnanimité.

En conclusion, en cernant les points de pression et en combinant un plaidoyer, des incitations et des coûts incessants, il sera peut-être enfin possible de changer le calcul de Hong Kong et de faire libérer Jimmy Lai.

Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie.

Chers collègues, je dois suspendre la séance pendant une minute ou deux, le temps que l'équipe teste la connexion de notre dernier témoin, qui ne s'est pas encore exprimée, Caoilfhionn Gallagher, conseillère juridique internationale de Jimmy Lai, qui comparait par vidéoconférence.

• (1555) _____ (Pause) _____

• (1555)

Le président: Chers collègues, nous reprenons la réunion.

Nous allons maintenant entendre Caoilfhionn Gallagher, conseillère juridique internationale de Jimmy Lai, qui sera des nôtres par vidéoconférence.

Vous disposez de cinq minutes pour vos observations préliminaires.

Caoilfhionn Gallagher (conseillère juridique internationale de Jimmy Lai, à titre personnel): Je vous remercie. Je présente mes excuses au Comité pour les problèmes techniques. J'essaie de me connecter depuis 40 minutes. Je vous prie tous de m'excuser de ce dérangement.

Malheureusement, je n'ai pas pu entendre les observations préliminaires des autres témoins. Je vous prie donc de m'excuser si je répète ce qu'ils ont déjà dit. Si je ne parle pas de certains points, je me ferai évidemment un plaisir de le faire par écrit.

Je m'appelle Caoilfhionn Gallagher KC. Je suis la conseillère juridique internationale de Jimmy Lai. C'est un privilège de représenter M. Lai, aux côtés de nos avocats canadiens, Irwin Cotler et Brandon Silver, et bien sûr de représenter Sébastien Lai, son courageux fils, que vous entendez aujourd'hui.

Je remercie vivement le comité permanent de m'avoir invitée à témoigner, et je suis désolée des difficultés techniques qui ont perturbé le début de ma comparution.

Je suppose que mes collègues vous ont déjà expliqué que M. Lai est un journaliste, un éditeur, un homme d'affaires et un prisonnier d'opinion, et que son journalisme d'intérêt public, sa défense de la liberté de la presse et des valeurs démocratiques, et son courage de dire la vérité au pouvoir lui valent d'être emprisonné à l'isolement à Hong Kong depuis près de cinq ans, en fait, depuis décembre 2020. Il fait l'objet d'une série de poursuites abusives. Il fait l'objet d'un procès long, interminable et inéquitable sur des accusations de sédition et de violation présumée de la loi draconienne sur la sécurité nationale. Son cas est emblématique de la répression des droits de

la personne, de la liberté de la presse et de la démocratie à Hong Kong.

Hong Kong était bien sûr, jusqu'assez récemment, un phare dans la région. C'était un bastion de la liberté de la presse, un lieu où la société civile était florissante et où les normes internationales étaient respectées. La primauté du droit était intacte, et cet environnement stable et sûr était positif pour les entreprises et les investissements.

La dérive de Hong Kong vers une situation très différente a été rapide et précipitée. Il en résulte une chute au classement de la liberté de la presse, où elle passe du 18^e rang mondial il y a deux décennies au tréfonds du classement international, vers la 140^e place sur 180. Hong Kong se retrouve ainsi aux côtés du Kazakhstan et du Rwanda, mais est devancée par des pays comme le Guatemala et le Congo.

Non seulement c'est mauvais pour la liberté de la presse et les droits de la personne, mais ce n'est pas bon pour les entreprises. Le statut de centre financier mondial de la cité en est menacé. Je le dis d'emblée, car il est évident qu'il s'agit d'un des principaux leviers pour obtenir la libération de Jimmy Lai et lui sauver la vie.

J'ai eu le privilège d'entendre la fin de l'exposé de Michael Kovrig. Je comprends qu'il a abordé des points très semblables.

M. Lai a, bien sûr, marché sur les pieds de personnes très puissantes au fil des ans et les autorités le détestent depuis longtemps pour cela. Il a été pris pour cible de multiples façons et ce n'est qu'au cours des cinq dernières années que l'arme la plus puissante de toutes a été utilisée contre lui: la loi. Au cours de cette période, *Apple Daily* a été contraint de fermer, après le gel de ses actifs en vertu de la loi sur la sécurité nationale. Il y a longtemps que les presses ont cessé de fonctionner. Il est important de préciser qu'il s'agit du vol organisé par l'État d'entreprise très prospère.

Depuis, M. Lai a fait l'objet d'une série de poursuites judiciaires fallacieuses. À l'heure actuelle, nous nous concentrons principalement sur la loi sur la sécurité nationale et le procès pour sédition, qui touche à sa fin.

Depuis son arrestation en vertu de la Loi sur la sécurité nationale, en août 2020, il a déjà purgé quatre peines d'emprisonnement. Il en purge actuellement une cinquième. Il est victime de ce qu'une autre de mes clientes, Maria Ressa, lauréate du prix Nobel de la paix, appellerait une « guerre juridique ».

Surtout, ce n'est pas seulement nous, les témoins présents aujourd'hui, que vous devez croire quand nous disons que sa détention est illégale et injustifiée. C'est également l'avis du groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire, qui a conclu l'an dernier que les mesures prises contre M. Lai visent à l'empêcher d'exercer sa liberté d'expression et sont délibérément conçues pour le réduire au silence. Dans une conclusion très ferme, le groupe de travail estime qu'il n'aurait pas dû passer un seul jour en prison et que son droit à un procès équitable et à une procédure régulière n'est pas respecté, au point de rendre son emprisonnement arbitraire dans toutes les affaires précédentes. Le groupe de travail est fermement convaincu qu'il n'aurait pas dû passer un seul jour en détention, et encore moins cinq ans.

Il s'agit d'une décision très forte. Je travaille dans ce domaine depuis environ 25 ans et c'est une décision très ferme et forte de la part du groupe de travail des Nations unies. C'est pourquoi plusieurs États dans le monde — et je suis reconnaissante de voir le Canada se joindre à eux — demandent maintenant la libération immédiate de Jimmy Lai.

Tout dernièrement, l'Italie s'est jointe à cet appel international, aux côtés du Canada, de l'Australie, des États-Unis et du Royaume-Uni. Vingt-quatre pays condamnent le processus dont il a fait l'objet et, bien sûr, de nombreux autres demandent sa libération immédiate et inconditionnelle, notamment cinq rapporteurs spéciaux des Nations unies, des dirigeants catholiques et des groupes de la société civile, dont certains sont représentés ici aujourd'hui.

● (1600)

Son procès pour sédition en vertu de la Loi sur la sécurité nationale arrive péniblement à son terme, et il s'agit en substance d'un procès pour complot en vue de faire du journalisme et de signaler des enjeux liés aux droits de la personne dans des endroits comme celui-ci et avec des personnes comme vous, des parlementaires du monde entier. S'il est reconnu coupable, M. Lai risque l'emprisonnement à perpétuité, ce qui, compte tenu de son âge, équivaut en réalité à une condamnation à mort. Vu le taux de condamnation de près de 100 % en vertu de la Loi sur la sécurité nationale, du profil de M. Lai et des déclarations que nous entendons régulièrement de la part des ambassades chinoises à travers le monde lorsque Sébastien Lai s'exprime, nous nous attendons au pire.

Dans cette déclaration liminaire, je tenais avant tout à souligner les enjeux humanitaires, car le temps presse. Je crains particulièrement que, compte tenu des manœuvres dilatoires observées jusqu'à présent dans le procès en application de la Loi sur la sécurité nationale, nous assistions à de nouveaux attermoissements et à de nouveaux retards jusqu'à la condamnation et au prononcé de la peine. Il est donc impératif d'agir maintenant.

Je m'adresse à vous quelques jours avant la réunion des ministres des Affaires étrangères du G7 dans la région de Niagara et quelques semaines avant le G20, deux occasions rêvées de transmettre un message clé aux autorités chinoises, à savoir qu'il est dans l'intérêt de la Chine de libérer cet homme avant qu'il ne meure en prison. Ce n'est pas seulement la bonne chose à faire par principe, c'est aussi la bonne chose à faire d'un point de vue pragmatique pour la Chine.

En ce qui concerne les enjeux humanitaires, j'aimerais vous présenter certaines recherches récentes de notre équipe juridique internationale qui ont servi de base à un nouveau recours que nous avons déposé auprès des Nations unies.

Ces nouvelles recherches nous ont amenés à passer en revue tous les renseignements publics concernant les prisonniers décédés pendant leur détention ou immédiatement après leur libération ou leur transfert à l'hôpital. Je crains que les conclusions de ces recherches, qui portent sur 14 années de statistiques, ne soient profondément troublantes.

Nous avons examiné les décès de prisonniers à Hong Kong sur une période de 11 ans, de 2014 à 2025. Ces décès sont profondément troublants, car ils révèlent qu'un nombre important de décès de prisonniers âgés et diabétiques sont survenus dans des circonstances où il est évident que l'on n'a pas su reconnaître la détérioration de leur état de santé en prison et que l'on n'a pas réussi à les transférer à l'hôpital à temps pour leur prodiguer des soins vitaux.

Au cours de cette période, nous avons constaté que la grande majorité des prisonniers décédés de causes apparemment naturelles liées à leur diabète ou à leur âge ont été transférés à l'hôpital moins de trois jours avant leur décès, c'est-à-dire dans les 72 dernières heures de leur vie. Il est particulièrement effrayant de constater que le profil de 12 prisonniers décédés au cours de cette période correspondait très étroitement à celui de Jimmy Lai: des hommes âgés et diabétiques. Le décès le plus récent d'un détenu diabétique remonte au 28 juin 2025: il s'agissait d'un homme de 74 ans, qui aurait très bien pu être Jimmy Lai.

L'urgence est criante. Nous vous demandons de faire tout votre possible pour aider Jimmy Lai.

● (1605)

Le président: Merci beaucoup pour votre déclaration liminaire.

Nous allons maintenant passer aux questions, en commençant par Mme Kramp-Neuman.

Vous disposez de six minutes.

Shelby Kramp-Neuman (Hastings—Lennox and Addington—Tyendinaga, PCC): Merci beaucoup.

Merci beaucoup à tous les témoins.

Les expériences des témoins ici présents et de leurs familles sont absolument horribles et crues et, malheureusement, elles ne sont pas uniques. Je pense qu'il est essentiel de commencer par faire la distinction entre le gouvernement chinois et la nation et son peuple. Le gouvernement chinois a montré à maintes reprises qu'il ne respectait ni ne se souciait des ressortissants canadiens s'il estimait que leurs intérêts ne correspondaient pas aux siens, aussi insignifiants que puissent être ces décalages.

Y en a-t-il parmi vous qui pensent que nous devrions normaliser nos relations avec le régime de Pékin avant d'obtenir de son gouvernement des garanties en matière de droits de la personne? Est-ce seulement possible?

Jonathan N. Stivers: Je peux me lancer.

Je sais que le Canada vient d'annoncer un nouveau partenariat stratégique avec la Chine, qui n'est pas très différent de ce que font les États-Unis.

Je n'en connais pas les paramètres exacts. Il est absolument essentiel que les gouvernements canadien et chinois s'engagent dans un dialogue. Le facteur clé est qu'on ne veut pas que le gouvernement canadien ou américain fasse des concessions sans rien obtenir en retour. Je pense que Michael Kovrig l'a très bien expliqué dans son témoignage. C'est très transactionnel.

La question est la suivante: quelle importance accordez-vous aux enjeux liés aux droits de la personne et quel est l'engagement des pays occidentaux, à savoir le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada? Quelle place occupent Jimmy Lai et les enjeux liés aux droits de la personne dans la liste des priorités?

Je pense que nous serions tous d'accord pour dire que cela devrait figurer plus haut dans la liste et que les Canadiens, les Américains et les Britanniques diraient tous que cela figure en tête de leur liste de priorités.

Shelby Kramp-Neuman: Merci.

Avec tout ce qui se passe dans le monde actuellement, les Canadiens se trouvent dans une situation difficile, y compris les décideurs politiques assis autour de cette table. Je pense que nous pouvons être ambivalents ou oublier la menace très réelle que Pékin fait peser sur nos institutions démocratiques.

L'un d'entre vous pourrait-il parler de l'importance de rester vigilant face à la menace existentielle que représentent pour le Canada des États non alliés comme la Chine? De plus, en ce qui concerne vos remarques sur le partenariat stratégique dont parle le gouvernement, cet apaisement diplomatique et économique potentiel pourrait-il nuire au Canada à long terme?

• (1610)

Michael Kovrig: Permettez-moi d'abord de revenir brièvement sur un point de votre question précédente concernant la normalisation.

Je ne pense pas que j'utiliserais ce terme, car dans un certain sens, on ne peut pas normaliser une relation avec un gouvernement qui ne se comporte pas normalement, surtout en ce qui concerne le respect des normes internationales. Je suggérerais plutôt qu'un cadre devrait être un effort pour stabiliser les relations et recalibrer et rétablir les canaux de dialogue, surtout dans les relations personnelles et les interactions aux plus hauts niveaux.

Cela ne constitue en aucun cas une approbation d'une quelconque politique, mais simplement un rétablissement de la diplomatie dans un effort pour garantir en particulier que ces canaux restent ouverts du côté chinois, de sorte que, qu'il s'agisse d'un dossier comme celui qui nous occupe ou de tout autre irritant bilatéral, de différend ou de crise majeure, il existe un moyen d'essayer au moins de le résoudre aux niveaux où l'on peut réellement être entendu par les décideurs, les détenteurs du pouvoir en Chine, afin d'exprimer les points de vue et les préoccupations du Canada.

Pour répondre à votre deuxième question, je pense qu'il est impératif que nous adoptions une vision à long terme et plus stratégique de nos relations avec la Chine dans un contexte géopolitique plus large et que nous soyons particulièrement attentifs aux risques. Je pense qu'il est particulièrement important pour les politiciens, les députés et le gouvernement de veiller à ce que les citoyens canadiens comprennent les coûts et les risques de tout engagement plus profond.

Je comprends parfaitement que, qu'on soit PDG d'entreprise ou politicien, il y a une pression constante pour obtenir des résultats et des rendements immédiats, mais il est important de trouver un équilibre avec une perspective à long terme sur la gestion d'une relation qui ne va pas disparaître, mais qui va être très complexe, afin que les gains transactionnels à court terme ne se fassent pas au détriment de conséquences à plus long terme. Que nous essayions de supprimer un obstacle bilatéral au commerce ou de trouver de nouvelles options d'investissement, par exemple, nous devons examiner les intérêts nationaux plus larges et à plus long terme des Canadiens et évaluer soigneusement les implications pour la sécurité nationale et la sécurité de notre population, mais toujours en revenant au cadre de base selon lequel, même si nous essayons d'éliminer un irritant, un problème ou un cas particulier en matière de droits de la personne, nous ne devons jamais oublier que le problème fondamental n'est pas un manque de confiance ou de communication. Le problème est que le Parti communiste chinois a un programme mondial qui est fondamentalement hostile et nuisible à bien des égards — pas tous, mais à bien des égards — aux intérêts nationaux

du Canada et aux intérêts des Canadiens et de la plupart des États et des citoyens de sociétés ouvertes d'optique commune.

Nous devons prendre chaque décision en tenant compte de ce cadre, non pas dans le but de contenir la Chine ou de nuire aux citoyens chinois ou à la nation chinoise, mais bien pour nous protéger contre les actions délibérément nuisibles ou les externalités négatives causées par le système de sécurité d'État chinois ou la dynamique politique et économique interne de ce pays. Notre rôle est de nous protéger.

Je vous remercie de votre attention.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Vandenberg. Vous disposez de six minutes.

Anita Vandenberg (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à vous tous pour vos témoignages percutants.

Monsieur Silver, vous avez notamment utilisé une expression. Vous avez dit que Jimmy Lai était un héros des droits de la personne. Je pense que nous sommes tous d'accord.

S'agissant plus particulièrement de Sebastien Lai en ligne, par votre intermédiaire à votre père, je pense que nous appelons tous à sa libération immédiate, mais nous reconnaissons également son incroyable courage dans la défense de la liberté des médias et des droits de la personne.

J'aimerais m'adresser d'abord à vous, madame Gallagher, car vous avez employé un terme intéressant. Vous avez parlé de « lawfare » ou de l'usage hostile du droit, c'est-à-dire l'utilisation du droit comme une arme pour attaquer la liberté des médias et les défenseurs des droits de la personne, comme un phénomène qu'on voit non seulement à Hong Kong, mais dans le monde entier, où ceux qui s'opposent à la liberté des médias apprennent les uns des autres et se forment mutuellement à cette pratique.

On le voit, par exemple, aux Philippines avec Maria Ressa, qui a été accusée d'évasion fiscale. À Hong Kong, bien sûr, il s'agit de la Loi sur la sécurité nationale. Des lois sur la fraude et la diffamation utilisent le cadre et le système juridiques d'un pays pour saper l'état de droit qu'elles sont censées défendre.

J'aimerais entendre Mme Gallagher en premier, mais je vois que d'autres témoins souhaitent également intervenir.

Madame Gallagher, je vous en prie.

• (1615)

Caolfhionn Gallagher: Merci beaucoup pour votre question. C'est tout à fait exact.

C'est une tendance réelle que nous observons actuellement. Je représente de nombreux éditeurs et journalistes à travers le monde qu'on prend délibérément pour cible afin de les réduire au silence et de les empêcher de parler le langage de la vérité aux pouvoirs en place. Je constate de plus en plus souvent que les lois utilisées ne sont pas seulement les armes juridiques traditionnelles utilisées contre les journalistes, comme les lois sur la diffamation, mais un éventail beaucoup plus large de lois.

Très souvent, nous assistons à des tentatives délibérées de diffamation à l'encontre de journalistes ou d'éditeurs, comme Jimmy Lai qui est accusé d'être un fraudeur, en substance; José Rubén Zamora, l'éditeur d'*el Periódico* au Guatemala, qui est également accusé de blanchiment d'argent; et Maria Ressa, lauréate du prix Nobel de la paix, qui est accusée d'évasion fiscale.

Ce sont là des tactiques que nous observons, et elles sont tout à fait délibérées, car elles visent à discréditer le message et à miner la confiance au public dans l'éditeur, le journaliste ou leur journal ou leur chaîne de télévision. Elles ont pour effet de discréditer le message, c'est donc une tactique bien réelle que nous observons.

Je vous parle quelques jours après avoir passé du temps avec l'un de mes autres clients, Paul Caruana Galizia, dont la mère a été assassinée il y a huit ans à Malte parce qu'elle était journaliste. C'était en octobre 2017. Au moment de sa mort, elle était visée par 48 poursuites judiciaires différentes, un véritable jeu de tape-taupe juridique où elle devait faire face à de multiples affaires différentes. Les Caruana Galizia sont très clairs sur le lien direct entre ce qu'a vécu leur mère et le type de tactiques que nous observons à Hong Kong contre Jimmy Lai, notamment le déluge de poursuites judiciaires fallacieuses et la nécessité de mener une guerre sur plusieurs fronts juridiques. La plus grave de toutes est bien sûr la Loi sur la sécurité nationale et le procès pour sédition auquel il est actuellement confronté, en raison de la peine très lourde qui pourrait en découler et qui, selon nous, sera probablement prononcée, ce qui constituerait en réalité une condamnation à mort pour cet homme.

Anita Vandenberg: Vous avez mentionné toutes ces tactiques dans différents pays. Est-ce une coïncidence ou s'agit-il d'une tentative délibérée de diffuser ces pratiques, ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, entre les pays qui ont l'intention de porter atteinte à la liberté des médias?

Caoilfhionn Gallagher: Je pense que ces pages sont tirées du manuel de l'autoritarisme et utilisées dans différents pays. Ce n'est pas une coïncidence, c'est une stratégie délibérée.

Je constate que certaines tactiques ont bien fonctionné, par exemple en réduisant au silence les journalistes en Iran, par la répression transnationale utilisée par l'Iran, et qu'elles se sont répandues et sont utilisées par la Chine, par exemple. Nous constatons que les dictateurs et les régimes autoritaires apprennent les uns des autres et font preuve d'une grande créativité dans les outils qu'ils utilisent pour tenter de réduire au silence les journalistes et les éditeurs, comme Jimmy Lai. Nous devons nous aussi faire preuve de créativité et apprendre les uns des autres.

C'est pourquoi je vous suis très reconnaissante de tenir cette audience et d'entendre un large éventail de témoins sur ce sujet crucial concernant ce héros des droits de la personne.

Anita Vandenberg: Le Canada est le chef de file de la Coalition pour la liberté des médias qui pourrait servir de tribune où nous pourrions également nous mobiliser à l'échelle mondiale pour nous assurer de contrer ces tactiques.

Je voudrais d'abord vous poser cette question, monsieur Stivers, si vous souhaitez ajouter quelque chose à l'une de ces questions, puis donner la parole aux autres témoins, s'il reste du temps.

Jonathan N. Stivers: Je ne peux pas mieux le dire que Mme Gallagher, mais il ne s'agit pas de faire régner le droit, mais de régner par le droit. Ce sont les dirigeants autoritaires qui utilisent les lois, ou la soi-disant Loi sur la sécurité nationale, qui n'a rien à

voir avec la sécurité nationale. Je n'aime même pas l'appeler ainsi. On règne en utilisant les lois pour servir les priorités autoritaires.

Anita Vandenberg: Monsieur Silver...?

Brandon Silver: En ce qui concerne votre remarque sur la Coalition pour la liberté des médias, sous la direction du Canada, en 2023 et 2024, la Coalition a publié des déclarations sur la détérioration de la liberté de la presse à Hong Kong, en réclamant en particulier la libération de M. Lai.

Pour compléter les propos très convaincants et détaillés de Mme Gallagher sur le manuel de l'autoritarisme consistant à utiliser la justice comme arme et à attaquer la liberté de la presse, ainsi que sur la nécessité d'une réponse proportionnée de la communauté des démocraties pour défendre nos valeurs communes, il n'y a pas de meilleur moment pour le faire que la semaine prochaine, dans le cadre du G7. Il s'agit d'un collectif de nations respectueuses de l'État de droit qui luttent pour une cause commune, et nous assistons à une convergence rare dans cette sphère diplomatique mondiale fracturée, où le cas de Jimmy Lai est un point d'unité au sein de ce Parlement, au-delà des clivages politiques, et parmi nos alliés du G7. Nous pouvons profiter de cette occasion pour faire obstacle à ces régimes autoritaires.

● (1620)

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'être des nôtres, et je remercie le Comité d'avoir accepté rapidement de tenir cette réunion. Je remercie également le greffier, qui a réussi à organiser la réunion alors que tout le monde a un horaire chargé.

Madame Gallagher, je suis ravi de vous revoir.

À votre avis, dans quelle mesure les conditions de détention de M. Lai et les procédures légales qui le touchent respectent-elles le droit international?

[Traduction]

Caoilfhionn Gallagher: Merci beaucoup pour votre question. Je vous prie de m'excuser de répondre en anglais plutôt qu'en français.

Mon opinion rejoint celle de la rapporteuse spéciale des Nations unies sur la torture et celle du groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire, selon lesquelles les conditions de détention de Jimmy Lai constituent un traitement inhumain et dégradant. C'est mon opinion.

Il est très clair que l'isolement cellulaire prolongé constitue une violation du droit international. On parle d'un isolement d'une durée supérieure à 15 jours. Jimmy Lai a passé près de cinq ans en isolement cellulaire. C'est en soi très préoccupant eu égard au droit international, ne serait-ce que le fait même de l'isolement cellulaire. Si l'on ajoute à cela le fait qu'il est âgé et diabétique, cela augmente considérablement le risque de morbidité, je le crains. C'est pourquoi les statistiques que j'ai données un peu plus tôt sont si inquiétantes, car elles s'inscrivent dans un contexte où la plupart de ces prisonniers n'ont pas été placés en isolement cellulaire, contrairement à Jimmy Lai.

Il s'agit là d'une violation flagrante du droit international. C'est l'avis des organismes internationaux spécialisés. C'est l'avis des juristes internationaux spécialisés. C'est l'avis de nombreux pays à travers le monde. Ce que nous devons faire maintenant, c'est veiller à ce que des mesures énergiques soient prises plutôt que de se contenter d'appeler à la libération de Jimmy Lai, car nous ne voulons pas nous retrouver dans une situation similaire à celle que nous avons connue avec Liu Xiaobo en Chine ou avec Navalny en Russie. Nous devons faire sortir cet homme de prison, le ramener auprès de son fils Sébastien et de sa famille avant qu'il ne soit trop tard.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, madame Gallagher.

Monsieur Kovrig, nous avons parlé de normalisation et de stabilisation des relations. Le gouvernement appelle ça un rapprochement stratégique avec la Chine. Certains disent que c'est une occasion d'obtenir la libération de M. Lai, mais d'autres disent que c'est un écueil ou que ce rapprochement stratégique est plutôt négatif.

Qui a raison? Est-ce la position du gouvernement qui changera la donne?

Michael Kovrig: C'est une situation bien compliquée, mais, en général, si nous voulons atteindre des objectifs, n'importe quel objectif, avec les gouvernements de la Chine et de Hong Kong, il est nécessaire de créer des conditions adéquates et de bâtir des relations assez solides entre les leaders, les hauts fonctionnaires et les institutions.

Cela ne revient pas à accepter la position de la Chine. Toutefois, il est nécessaire de bâtir des relations pour au moins avoir un dialogue et pour négocier afin d'explorer toutes les possibilités. C'est la nature transactionnelle du Parti communiste chinois et même, maintenant, du gouvernement de Hong Kong.

Pour libérer Jimmy Lai, il sera ultimement nécessaire de négocier avec le gouvernement de Hong Kong et le Parti communiste chinois, afin de déterminer ce qu'ils veulent en échange de la libération de M. Lai et régler la situation.

On devrait à tout le moins être optimiste et croire que le premier ministre Carney et le président Xi Jinping vont avoir l'occasion de régler cette situation. Ça ne veut pas dire qu'on accepte le point de vue et la position morale ou éthique de la Chine.

• (1625)

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur Kovrig.

Monsieur Silver, certains disent que l'octroi de la citoyenneté honorifique à M. Lai serait une bonne chose sur le plan de la diplomatie internationale. Seriez-vous d'accord sur cette mesure, si jamais elle était mise en place?

Brandon Silver: Tout d'abord, je vous remercie de votre engagement à l'égard de la libération de M. Lai.

L'initiative visant à octroyer la citoyenneté canadienne honorifique à M. Lai est l'expression des valeurs canadiennes en matière de droits et libertés de la personne ainsi que de liberté de la presse. Lui octroyer cette citoyenneté peut aider à promouvoir cette cause pendant qu'on a des conversations diplomatiques à l'international. Cela envoie un message: le Parlement témoigne sa solidarité avec M. Lai en demandant sa libération de concert avec sa famille, qui vit au Canada. On le fait en reconnaissance de sa contribution au

Canada et de la campagne qu'il mène pour faire avancer nos valeurs communes.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci.

Monsieur Lai, j'aurais aimé vous voir en personne, mais ça me fait plaisir de vous voir à l'écran.

Avez-vous eu des communications récentes avec votre père?

Sébastien Lai: C'est un vrai plaisir de vous voir, monsieur Brunelle-Duceppe.

Malheureusement, je ne peux pas rentrer à Hong Kong, parce que je fais un plaidoyer pour la cause de M. Lai. Comme vous le savez, la loi sur la sécurité nationale de Hong Kong, qui a été adoptée en 2020, est vraiment très opaque et a une vaste portée. Même quelque chose comme ce que je fais maintenant, c'est-à-dire m'adresser à vous, peut contrevenir à cette loi.

Malheureusement, je n'ai pas pu communiquer avec mon père, mais je sais qu'il se bat toujours. Il a presque 78 ans et, comme on l'a dit plus tôt, il est malade et est atteint de diabète. Depuis cinq ans, il est dans une petite prison, tout seul. C'est un homme qui a tout donné pour ce à quoi il croit et pour protéger ses collègues. Je sais qu'il reste très fort, même s'il se trouve dans une situation désespérée.

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Nous allons commencer la deuxième série de questions avec Lianne Rood.

Vous avez cinq minutes.

Lianne Rood (Middlesex—London, PCC): Merci à tous d'être parmi nous.

Pékin avait promis à Hong Kong le maintien du cadre « un pays, deux systèmes », selon lequel Hong Kong conserverait ses systèmes politique et économique pendant 50 ans, jusqu'en 2047. Dans ce cadre, Hong Kong jouit d'un haut degré d'autonomie et de privilèges spéciaux accordés par de nombreux pays démocratiques occidentaux, dont le Canada. La nature oppressive de la Loi sur la sécurité nationale et le procès de Jimmy Lai à Hong Kong signifient que la ville ne jouit plus de ce haut degré d'autonomie.

Pensez-vous que le gouvernement canadien devrait reconsidérer les privilèges actuellement accordés à Hong Kong dans son bureau économique et commercial à Toronto?

Jonathan N. Stivers: Merci pour cette question extrêmement importante.

Nous savons tous que le cadre « un pays, deux systèmes » n'existe plus. La Chine ne fait même plus semblant de le maintenir. Elle contrôle Hong Kong complètement. En 2020, les États-Unis ont révoqué le statut d'autonomie de Hong Kong dans le cadre législatif américain, et je crois que le Canada a fait de même. Cependant, ces bureaux économiques et commerciaux de Hong Kong continuent d'exister. Ne vous y trompez pas, ils ne s'occupent pas de questions économiques et commerciales. Il s'agit en fait d'une ambassade de facto permettant au gouvernement de Hong Kong de mener des activités diplomatiques et de communiquer avec les populations canadienne et américaine. En Europe, des cas d'espionnage ont été signalés au Royaume-Uni et en Allemagne concernant des actions menées par ces bureaux et leurs affiliés.

Rien ne justifie leur existence. Pire encore, ce n'est pas le gouvernement chinois qui a mis à prix la tête de militants au Canada, mais le gouvernement de Hong Kong. Comment le Canada et les États-Unis peuvent-ils permettre à un gouvernement municipal de prendre des mesures aussi effrontées? C'est inadmissible.

On dénombre trois bureaux économiques et commerciaux de Hong Kong aux États-Unis. Lorsque le secrétaire Rubio était sénateur, il a rédigé un projet de loi visant à les fermer. Nous faisons pression aux États-Unis pour qu'ils soient fermés en raison de ces problèmes. Le Canada devrait faire de même.

• (1630)

Lianne Rood: Merci beaucoup pour cette réponse.

Je vais maintenant m'adresser à M. Lai.

Quelle mesure prise par le Canada, qu'elle soit publique ou privée, aiderait le plus votre père à l'heure actuelle? Comment devrions-nous coordonner nos efforts avec les États-Unis et le Royaume-Uni pour exercer une pression maximale?

Sébastien Lai: Je pense que Brandon Silver l'a dit, d'en faire une priorité absolue, surtout dans le cadre du prochain sommet du G7. Nous parlons de la normalisation des relations. Si le Canada souhaite normaliser ses relations avec la Chine, c'est un geste de bonne foi très facile pour la Chine.

Sur le plan logistique, il s'agit de mettre dans un avion un homme de bientôt 78 ans, qui a passé cinq ans en prison, et de le rendre à sa famille. C'est incroyablement simple à faire. Si la Chine n'est même pas capable de le faire alors que le Canada et tant d'autres pays ont déjà demandé sa libération et que l'affaire est pourtant claire comme de l'eau de roche, alors que pouvons-nous espérer d'une normalisation des relations?

Il s'agit de mettre cette question au premier plan, de la mentionner dans toutes les discussions bilatérales entre le Canada et la Chine, et de dire que c'est important. Les valeurs que cet homme défendait sont importantes pour tous les Canadiens, et nous, en tant que Canadiens, sommes fiers de les défendre. Cela revient à dire qu'en emprisonnant cet homme, ils emprisonnent les valeurs que nous défendons et, par conséquent, nous espérons qu'ils le libéreront dès que possible.

Je pense que c'est ainsi que nous ferons libérer mon père.

Lianne Rood: Merci beaucoup pour cette réponse.

Je vais revenir sur un point qui a été soulevé dans la question précédente. Vous avez mentionné le G7. Nous sommes tous bien conscients de la menace que représentent les postes de police contrôlés par le Parti communiste chinois au Canada, grâce à la couverture médiatique sur ce sujet.

Comment le Canada peut-il mener un plan du G7 visant à protéger les communautés de la diaspora contre la répression traditionnelle, comme celle-ci, et contre les menaces et le harcèlement qu'elle représente? Quel type d'aide les victimes devraient-elles pouvoir obtenir rapidement, que ce soit sur le plan juridique ou pratique?

Brandon Silver: En ce qui concerne les cas de détention arbitraire en général, mais surtout dans un cas emblématique comme celui de M. Lai, le Canada occupe une position unique, notamment en raison de la déclaration du Parlement, la motion adoptée à l'unanimité en décembre 2023, dans laquelle le Parlement a déclaré à l'unanimité que Jimmy Lai représente le meilleur des valeurs cana-

diennes, soit la défense des droits de la personne, l'État de droit et la liberté des médias, et qu'il devrait être libéré sur-le-champ.

Je pense que cela donne au Canada — surtout maintenant, avec la déclaration du premier ministre à cet égard — l'occasion de montrer la voie à nos alliés, qui se sont également exprimés ouvertement, en soulevant collectivement cette question et, ce faisant, en ne craignant pas les représailles qui ont parfois été évoquées. Nous nous présentons comme le groupe des pays les plus puissants du monde, avec des valeurs et des normes communes que Jimmy Lai défend en première ligne, et nous pouvons ainsi nous exprimer en son nom.

Le président: Merci beaucoup.

C'est maintenant le tour de M. Oliphant.

Vous disposez de cinq minutes.

L'hon. Robert Oliphant (Don Valley-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier tous les témoins non seulement pour leur témoignage ici, mais pour leur témoignage dans la vie, pour ce qu'ils font pour Jimmy Lai et d'autres, et pour leur travail.

Monsieur Kovrig, merci d'être ici. Je suis ému chaque fois que je vous vois. Ces 1 000 jours ont été longs. Mon travail dans les affaires consulaires à l'époque était extrêmement difficile, car nous n'avons pas trouvé de solution pendant plus de 1 000 jours, malgré tous nos efforts.

Je me demande maintenant comment nous pouvons faire mieux. Dans ma vie personnelle, j'essaie de mettre en pratique votre concept d'empathie stratégique et cette idée de ne pas être d'accord, mais de trouver un terrain d'entente et de découvrir ce qui se cache dans l'imaginaire, les motivations et la compréhension de l'autre afin que nous ne considérions pas les autres comme « différents », mais que nous exprimions fermement notre désaccord. Nous avons des divergences d'opinions.

J'ai besoin d'un peu d'aide. Comme d'habitude, je m'inspire de Maya Angelou, qui a dit que, si vous regardez devant vous et que vous n'aimez pas ce que vous voyez, et que vous regardez derrière vous et que vous n'aimez pas ce que vous voyez, alors vous feriez mieux de tracer une nouvelle voie. Je cherche une nouvelle voie à suivre. J'ai passé ma vie à défendre des causes de différentes manières, mais les campagnes publiques ne fonctionnent pas toujours. Nous avons le Royaume-Uni. Nous avons l'ONU. Nous avons notre premier ministre qui s'adresse au président Xi.

Je sollicite vos idées sur ce que nous pouvons faire pour ouvrir une porte qui permettra à Jimmy Lai de rentrer chez lui.

• (1635)

Michael Kovrig: Évidemment, si je disposais rapidement de la solution à ces questions, nous l'aurions déjà mise en œuvre.

Outre mes remarques initiales, je dirais que, dans cette ère géopolitique complexe, nous devons adopter une approche pragmatique, mais je ne parle pas ici de pragmatisme en tant qu'excuse à court terme pour se concentrer, par exemple, sur les gains économiques. Je parle plutôt de pragmatisme du point de vue de l'influence et de la stratégie. Que souhaite l'autre partie? Je ne veux pas les « marginaliser », je préfère donc simplement les appeler nos homologues. Que souhaitent-ils? En quoi cela les intéresse-t-il? Où se trouvent les points de levier? Quels sont leurs points faibles, franchement, mais aussi quelles sont les récompenses éventuelles?

À l'instar des personnalités politiques ou des fonctionnaires de tout autre système, ils réagissent aux incitations. Comment pouvons-nous modifier leur analyse coûts-avantages concernant Jimmy Lai? Je pense que la persuasion et la dissuasion ne font qu'un, un discours stratégique visant à faire comprendre qu'il leur est en réalité plus coûteux de le garder en détention. Par exemple, si Jimmy Lai tombait malade en prison, cela ne leur apporterait absolument aucun avantage. Au contraire, du point de vue de leurs intérêts personnels, le risque d'un problème augmentera d'autant plus qu'il restera longtemps en prison. Pourquoi ne pas trouver un moyen de mettre fin à cette situation tout en sauvant la face? Il convient de réfléchir de leur point de vue. Souhaitent-ils vraiment un martyr qui deviendrait alors une sorte de symbole problématique pour eux?

Ce sont des calculs froids, mais en fin de compte, il faut voir les choses de leur point de vue totalement impitoyable et réaliste et penser à la manière dont nous pouvons créer un effet de levier dans les négociations. De quoi dispose le Canada, notamment avec ses alliés et ses partenaires partageant les mêmes idées au sein du G7, du PTPGP ou de l'Union européenne? Comment pouvons-nous parvenir collectivement à une position commune qui dit: « Si vous persistez dans cette voie, nous vous imposerons ces coûts »?

Permettez-moi de vous donner un exemple. L'Union européenne comptait parmi ses membres des députés européens sanctionnés par la Chine. Ce n'est que lorsque la Chine a formulé une demande et que l'Union européenne l'a rejetée que la Chine a décidé de lever les sanctions contre ces députés. Je pense que c'est un exemple. Dans une certaine mesure, il s'agit de créer ce levier.

Pour revenir à la question précédente, par exemple, concernant les bureaux de Hong Kong ou la répression transnationale au Canada, nous devons examiner tous les outils dont nous disposons au travers du DIMEFIL, pour empêcher ces agents de nuire à la société canadienne, en garantissant à tous les citoyens canadiens, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, qu'ils sont en sécurité au Canada et que nos forces de l'ordre, nos services d'enquête et nos services de renseignement travailleront ensemble pour les protéger et leur assurer qu'il n'y aura pas de répression transnationale au Canada. À partir de là, nous pourrions envisager d'étendre cette approche.

L'hon. Robert Oliphant: J'aimerais également poser cette question à M. Lai. Je ne veux pas vous faire dire ce que vous n'avez pas dit, mais il me semble que, pour y parvenir, il faut comprendre l'autre partie et discuter avec elle. C'est mon opinion.

Monsieur Lai, en ma qualité d'ancien consul, je voudrais savoir comment se porte votre père et comment vous savez comment il se porte.

Le président: Malheureusement, vous n'avez que le temps d'une courte réponse. Merci.

Sébastien Lai: Oui, comme je l'ai déjà mentionné, la santé de mon père est très précaire. Malheureusement, je ne peux pas rentrer, car je le défends, donc tous les renseignements que j'obtiens, toutes les communications que je reçois, proviennent de ses comparutions au tribunal. Au tribunal, il est visiblement amaigri, beaucoup plus mince. Les renseignements concernant ses conditions de détention sont évidemment publics. Son diabète est public, et le fait qu'il souffre de problèmes cardiaques est également public.

Écoutez, je pense que la situation est telle que, manifestement, au cours des cinq dernières années, on a tenté de le briser. Il s'agit de briser cet homme. C'est pourquoi ils l'ont placé en isolement cellu-

laire; c'est pour lui faire comprendre que personne ne se soucie de lui, qu'il a fait tout cela pour rien. Il n'est pas surprenant que sa santé se soit autant détériorée. Cependant, pour citer le poème *Invictus*, « sa tête est ensanglantée, mais il ne s'incline pas », il continue donc de se battre.

Le président: Merci.

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez deux minutes et demie.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Je vais procéder rapidement.

Madame Gallagher, à quelle date prévoit-on rendre un jugement dans le cas de M. Lai?

[Traduction]

Caoilfhionn Gallagher: Je crains que la réponse soit très brève: nous ne savons pas. Pressé de questions, le tribunal a répondu: « En temps voulu ».

Je souhaiterais ajouter quelque chose plus tard, si vous le permettez, au sujet de quelques-unes des questions posées, mais je ne vais pas vous faire perdre votre temps.

● (1640)

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: C'est bien, je vous écoute.

[Traduction]

Caoilfhionn Gallagher: Merci.

Je tiens à appuyer ce que Michael Kovrig a exprimé avec tant de conviction tout à l'heure. Après avoir traité pendant 25 ans des dossiers de prisonniers politiques, y compris des cas très complexes impliquant l'Arabie saoudite, la Russie, l'Iran, etc., mon expérience m'a montré qu'en fin de compte, fondamentalement...

Le président: Madame Gallagher, votre microphone est trop bas. Pourriez-vous le remonter un peu? Merci.

Caoilfhionn Gallagher: J'espère que cela fonctionnera.

D'après mon expérience, dans chaque cas, il faut tenir compte du facteur « tracas »: il est plus problématique pour l'État qui détient le prisonnier de le maintenir en détention que de le libérer.

En définitive, c'est ce qui fonctionne avec la Chine. C'est ce qui a fonctionné, en fin de compte, dans le cas des deux Michaels. C'est ce qui a fonctionné dans le cas de la journaliste australienne Cheng Lei, et c'est ce qui a fonctionné très récemment lorsque les États-Unis ont obtenu la libération du pasteur David Lin, puis de trois autres Américains l'automne dernier. C'est également ce qui a fonctionné pour l'Irlande, un pays relativement petit sur la scène internationale, qui a réussi à faire libérer l'homme d'affaires Richard O'Halloran. Dans chaque cas, il s'agissait de déterminer quel était le moyen de pression et d'agir en conséquence.

Je suis tout à fait d'accord en ce qui concerne l'exemple du Parlement européen, car la question cruciale est celle de l'ordre des priorités. Parler de réinitialisation pragmatique, de tournant dans les relations, etc. — un langage que plusieurs États ont utilisé ces derniers mois — avant d'avoir obtenu le résultat souhaité dans l'affaire Jimmy Lai est, à mon avis, une erreur.

Nous savons, depuis l'affaire Cheng Lei ou celle du Parlement européen, que votre séquence doit être conditionnelle: « Nous aimerions avoir davantage d'engagements. Nous aimerions, par exemple, avoir une visite d'État. » Vous avez défini la récompense, mais vous indiquez clairement qu'elle ne sera accordée que si les mesures appropriées sont prises pour obtenir la libération du prisonnier, la levée des sanctions ou toute autre question en cause. Dans le cas présent, il s'agit d'obtenir la libération de Jimmy Lai.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons à Mme Rood pour cinq minutes.

Lianne Rood: Merci, monsieur le président.

Monsieur Kovrig, d'après votre expérience, quels sont les signes avant-coureurs d'une diplomatie de l'otage auxquels les Canadiens devraient prêter attention? Quelles mesures concrètes pourraient dissuader le Parti communiste chinois de détenir à nouveau des Canadiens?

Michael Kovrig: Combien de temps ai-je pour cela?

Des députés: Oh, oh!

Michael Kovrig: Je ne pense pas qu'il y ait nécessairement des signes avant-coureurs particuliers. Cela varie d'un pays à l'autre.

Certains États ont recours à ce comportement, mais je pense que la diplomatie par prise d'otages ne doit pas être considérée uniquement comme une question consulaire ou simplement comme ce genre de prise d'otages. C'est un outil parmi d'autres dans la panoplie coercitive que les États autoritaires moins respectueux des normes et des lois sont prêts à utiliser, et ils utiliseront tout outil de cette panoplie qui, selon eux, leur permettra d'obtenir ce qu'ils souhaitent dans un cas donné.

Dans une certaine mesure, ils respectent la réciprocité. Un signe avant-coureur est le cas d'une personne détenue dans un pays occidental, comme Meng Wanzhou, par exemple. Dans ce cas, ils sont plus susceptibles de recourir à la prise d'otages qu'à d'autres moyens de coercition.

Rappelons-nous que, dans l'affaire qui m'a concerné, ils ont utilisé aussi des sanctions commerciales et d'autres formes de pression. Une fois encore, ils recourent à des formes asymétriques de pression contre les démocraties, et la prise d'otages en fait partie, simplement parce qu'ils n'ont aucun scrupule éthique qui les en empêche.

Selon les signes avant-coureurs, il existerait un différend dans lequel ils considéreraient cet outil comme un moyen efficace d'atteindre leurs objectifs. Pour les dissuader, il faut leur montrer le coût et les conséquences d'un tel comportement. Tant qu'ils pourront agir en toute impunité et qu'aucun coût ne leur est imposé, ils continueront à agir de la sorte.

Il existe essentiellement deux moyens de dissuasion: la dissuasion par le refus, que nous mettons en œuvre en décourageant les citoyens canadiens de se rendre dans des pays comme l'Iran ou la Corée du Nord, et la dissuasion par la sanction et les conséquences. À moins que des sanctions ne soient imposées aux personnes et aux pays auteurs de ces actes, ceux-ci continueront tant qu'aucun coût ne leur est imposé.

Lianne Rood: Cela étant dit, quel est le plan de formation et de protocole d'Affaires mondiales pour les Canadiens qui voyagent ou travaillent dans des pays à haut risque, afin de réduire leur vulnérabilité

face aux arrestations arbitraires et aux interdictions de sortie du territoire?

Michael Kovrig: En quelques mots, je pense que certains de ces éléments sont déjà mentionnés dans nos avis aux voyageurs pour ces pays, mais il y a beaucoup à faire pour rendre ces avertissements plus clairs et plus évidents pour toute personne envisageant de se rendre dans un tel pays.

La première est le refus. S'il existe un risque et que le gouvernement ne souhaite pas assumer la responsabilité de devoir secourir quelqu'un dans un tel pays, la solution la plus simple consiste tout d'abord à empêcher que cette situation ne se produise.

Même dans une société démocratique et ouverte, il y a plusieurs façons de dissuader nos propres citoyens de se mettre en danger. Par exemple, on peut mettre en place des procédures qui obligent les personnes qui achètent des billets d'avion à s'inscrire auprès de l'ambassade concernée et à remplir une liste de contrôle et des formulaires de préparation au voyage qui les obligent à réfléchir aux risques auxquelles elles s'exposent et à se demander si elles comprennent vraiment ce qu'elles font en se rendant dans un tel endroit. Il s'agit de respecter plusieurs phases. Ces étapes ne servent pas seulement à décourager les gens de se rendre dans des lieux dangereux, elles visent aussi à renforcer les mesures pour assurer une meilleure prise en charge et une meilleure protection pour ceux qui s'y trouvent déjà.

Un autre élément crucial, franchement, serait de créer un cadre juridique dans lequel le gouvernement aurait l'obligation légale de fournir cette aide consulaire, plutôt qu'une simple responsabilité bureaucratique plus générale.

Il y en a beaucoup d'autres, mais, par souci de concision, je m'arrêterai là.

● (1645)

Lianne Rood: Merci beaucoup.

Monsieur Stivers, quelles ont été les mesures les plus efficaces à Washington pour contrer la coercition, les sanctions, les contrôles à l'exportation, les interdictions de visa ou les déclarations coordonnées du Parti communiste chinois, et comment le Canada peut-il s'associer à ces outils sans nuire à sa propre économie? Si Pékin ignore la pression exercée par les alliés concernant Jimmy Lai, quelles mesures le Canada devrait-il préconiser au sein des associations multilatérales afin d'augmenter le coût réel des répercussions sans pour autant isoler ses alliés?

Jonathan N. Stivers: Je dirais, pour commencer, que les États-Unis doivent absolument faire un meilleur travail.

Il est important qu'il y ait des conséquences. Le gouvernement chinois est comme n'importe quel autre gouvernement. Il évalue toujours les conséquences de ses actes. Lorsqu'il sait qu'un acte pourrait avoir des répercussions négatives, il en tient compte.

L'apaisement est dangereux. Montrer des signes de faiblesse est dangereux. Ce n'est pas une question d'attitude de « dur à cuire ». C'est ainsi que fonctionne le Parti communiste chinois. Il profite des situations de faiblesse. S'il sait qu'il y aura une réponse forte — et je dirais que les États-Unis n'ont pas réagi avec suffisamment de fermeté —, il adapte alors ses actions en conséquence.

Lianne Rood: Merci beaucoup.

Je vous remercie sincèrement pour ces remarques et pour votre présence aujourd'hui.

Jonathan N. Stivers: Si vous avez quelques secondes...

Lianne Rood: Certainement.

Jonathan N. Stivers: ..., je dirais simplement que, s'il est une chose que le gouvernement chinois craint le plus, c'est une initiative multilatérale, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas seulement du Canada, seulement des États-Unis, ou seulement Royaume-Uni, mais qu'il y a une réponse multilatérale de tous ces alliés et partenaires qui s'expriment d'une seule voix et sont sur la même longueur d'onde. C'est sa plus grande crainte sur le plan diplomatique. Il faut beaucoup de travail pour que nos pays s'unissent, mais ils devraient le faire.

Lianne Rood: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Bill Blair.

Vous disposez de cinq minutes, monsieur.

L'hon. Bill Blair (Scarborough-Sud-Ouest, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Une fois de plus, merci beaucoup à tous nos témoins. Tous vos témoignages ont été, très franchement, convaincants et instructifs.

J'ai déjà eu des rapports directs et des échanges avec des représentants du gouvernement chinois. Je constate que, dans bon nombre de ces conversations, nous nous *engageons* mutuellement sur tout ce qui est scandaleux, mais, parallèlement, cela ne donne pas de résultats efficaces à bien des égards.

Je pense au nombre de fois où, comme l'indiquent nos documents, nous avons fait valoir ce point auprès du gouvernement chinois sans obtenir le résultat escompté. Les conseils que vous avez fournis dans toutes vos observations ont été très utiles à ce comité. Je tiens à vous en remercier.

Je voudrais également poser quelques questions concernant notre sécurité nationale, la sécurité de nos citoyens et les répercussions de l'application extrajudiciaire, par exemple, de la loi sur la sécurité nationale et des activités que vous avez déjà mentionnées, comme les missions commerciales de Hong Kong qui existent dans certaines de nos villes. D'après mon expérience, cela peut avoir un effet dissuasif sur les Canadiens, en particulier les Canadiens d'origine chinoise, non seulement en ce qui concerne leurs activités ici, dans ce pays, mais aussi en ce qui concerne leurs préoccupations très légitimes et compréhensibles pour leurs familles restées au pays. Cet effet dissuasif peut prendre différentes formes.

Vous pourriez peut-être nous donner quelques conseils. Je crois qu'il est important que notre gouvernement puisse affirmer que nous défendons non seulement un champion du droit de la personne et de la liberté journalistique, mais également nos propres intérêts. Auriez-vous des conseils à nous donner — je commencerais par vous, monsieur Silver — sur les mesures que nous devrions prendre dans ce pays pour protéger notre sécurité nationale et notre intérêt national contre les menaces que l'application extrajudiciaire de ces lois pourrait représenter pour notre population?

Brandon Silver: Merci beaucoup, monsieur Blair, pour cette question très pertinente et importante.

Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration liminaire, l'impunité perçue entourant la persécution et les poursuites judiciaires contre M. Lai a encouragé le Parti communiste chinois et les autorités de Hong Kong à se livrer à cette répression transnationale et à offrir des primes pour la capture de Canadiens sur le sol canadien.

La répression massive à l'intérieur d'un pays se transforme souvent en agression extérieure. En atténuant ce sentiment d'impunité, en garantissant la justice et la reddition de comptes, et en mobilisant l'opprobre public, les efforts diplomatiques et la coordination avec les alliés peuvent créer ce point de rupture que Mme Gallagher a décrit avec tant d'éloquence et de pertinence. Que ce soient les autorités de Hong Kong ou le Parti communiste chinois qui les contrôlent, elles ressentent et comprennent que ces actions ont des répercussions et qu'elles ne valent pas la peine d'être poursuivies.

Une fois encore, certains de ces éléments font que le Canada est particulièrement bien placé pour jouer un rôle de premier plan. Nous sommes l'un des membres fondateurs des Nations unies. Nous sommes membres à la fois du Commonwealth et de la Francophonie. Nous sommes actifs au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ou OSCE. Tous ces forums offrent des plateformes et des occasions permettant de lutter contre ce genre de répression transnationale et de mettre en lumière les cas emblématiques qui pourraient entraîner l'atténuation, comme celui de M. Lai.

Encore une fois, il s'agit, selon moi, de soulever ces cas de manière publique, visible et persistante, non seulement directement auprès des autorités chinoises, mais aussi de manière multilatérale auprès de nos alliés dans tous les forums possibles et là où le Canada est le mieux placé pour le faire.

● (1650)

Jonathan N. Stivers: Merci. C'est une excellente question.

J'ai négocié à plusieurs reprises avec le gouvernement chinois sur de nombreux sujets dans toute l'Asie, et je dirais que la première chose à retenir est qu'il faut un leadership fort à la tête de nos pays pour apporter des changements et mener une diplomatie habile. Les Chinois ne cèdent pas facilement. Cela ne fait aucun doute.

Il y a des moyens de renverser la vapeur. Une solution, en particulier dans le cas de Jimmy Lai, consiste à définir très clairement les attentes: si le verdict n'est pas favorable ou si la peine est lourde, le Canada prendra les mesures qui s'imposent. Il convient de leur faire clairement comprendre cela au préalable et, bien sûr, d'être prêts à donner suite.

Les missions du Bureau économique et commercial de Hong Kong en sont un bon exemple. Le gouvernement canadien peut indiquer qu'il étudie actuellement la question et que, si l'affaire Jimmy Lai ne se déroule pas favorablement ou s'il n'est pas libéré, il commencera à fermer ces missions.

À mon avis, modifier la dynamique pour adopter une approche de défense proactive plutôt que de toujours réagir après coup aux actions de la Chine augmentera les chances d'obtenir un meilleur résultat.

Michael Kovrig: Si je peux me permettre de répondre brièvement à votre question concernant la sécurité nationale, nous vivons dans un monde qui a changé, où, si nous souhaitons renforcer nos interactions et nos possibilités économiques avec des États ambigus, tels que la Chine, cela doit s'accompagner de mesures de sécurité visant à protéger notre société et notre sécurité nationale.

Cela signifie notamment renforcer les capacités. Le Canada s'emploie déjà à renforcer sa capacité face à la Chine à l'échelle fédérale et provinciale. Il faut le faire à l'échelle de la société tout entière, y compris au niveau des services de police locaux, par exemple, afin d'améliorer leur compréhension et leur capacité à faire face à la répression transnationale et à ces questions. Nous devons sensibiliser les collectivités et l'ensemble de la population à la nature de ces défis et à la manière de les relever à l'échelle de la société tout entière.

Il y a une mesure particulière qui, selon moi, revêt une importance cruciale, à savoir un registre des agents étrangers, sur lequel je sais que le gouvernement actuel travaille. Il s'agit d'une mesure essentielle pour garantir que les contacts et les interactions accrues avec les acteurs chinois ne se transforment pas en ingérence ou en influence politique indue.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Baldinelli pour cinq minutes.

Tony Baldinelli (Niagara Falls—Niagara-on-the-Lake, PCC): Je remercie les témoins d'avoir accepté de se joindre à nous cet après-midi.

Monsieur Lai, je suis ravi de vous revoir.

Votre père est reconnu comme un chef de file mondial dans la promotion de la démocratie et de la liberté de la presse. Hélas, c'est pour cette raison qu'il est emprisonné. Ce que les Canadiens ignorent toutefois, c'est que votre père et votre famille ont des liens étroits avec le Canada et Niagara, notamment ma circonscription de Niagara Falls—Niagara-on-the-Lake.

En fait, Niagara-on-the-Lake est largement reconnue comme l'une des plus belles villes de tout le Canada. Cette réputation prestigieuse s'explique en grande partie par les investissements considérables et conséquents que votre père a faits dans plusieurs hôtels et établissements d'hébergement locaux par l'intermédiaire de ses sociétés, notamment Vintage Inns et Niagara's Finest. Parmi ces établissements, on peut citer le Pillar and Post, le Prince of Wales, le Queen's Landing, le Moffat Inn et le Shaw Club, pour n'en citer que quelques-uns. Au total, Niagara-on-the-Lake compte huit hôtels.

Pourriez-vous nous raconter l'histoire de votre famille, son arrivée au Canada et son investissement considérable dans notre petite ville?

• (1655)

Sébastien Lai: Mon père a toujours eu un amour profond pour le Canada. Comme M. Silver l'a déjà dit et, comme vous l'avez si bien exprimé, j'ai beaucoup de famille à Niagara-on-the-Lake, notamment la sœur de mon père, sa nièce et son neveu, leurs enfants et leurs petits-enfants.

Une des choses que j'ai comprises en défendant mon père au cours des cinq dernières années, c'est à quel point il a été courageux et conscient de la nécessité de son combat. Tout le monde sait qu'il est beaucoup plus agréable de vivre à Niagara-on-the-Lake que dans une cellule de prison à Hong Kong. Cela ne fait aucun doute.

Le fait qu'un homme choisisse d'être loin de sa famille malgré l'incroyable chaleur qu'elle lui procure, en particulier à ce stade avancé de sa vie, et préfère une cellule froide à Hong Kong témoigne, selon moi, du courage de mon père et de l'importance des valeurs qu'il défend. J'ose espérer qu'il sera bientôt libéré et qu'il pourra rentrer chez lui pour revoir sa sœur, ses nièces, ses neveux, leurs enfants et leurs petits-enfants.

Tony Baldinelli: Nous partageons également cette opinion. Je crois que la dernière fois que votre père s'est rendu à Niagara-on-the-Lake, c'était en 2018.

La semaine prochaine, les 11 et 12 novembre, le gouvernement du Canada accueillera les ministres du G7 à Niagara. Je crois bien que ce sera à Niagara-on-the-Lake, justement.

Si vous aviez la possibilité de solliciter leur aide pour libérer votre père, que leur diriez-vous? Quel message souhaitez-vous adresser à ces ministres et gouvernements?

Sébastien Lai: Je considère que l'histoire de mon père nous rappelle que les meilleurs jours sont encore à venir.

Voici quelqu'un qui est prêt à sacrifier tout ce qu'il possède pour défendre les libertés et la démocratie que nous chérissons tous, que nous partageons tous et que nous souhaiterions tous voir davantage. À la lumière de cela, à la lumière de ces convictions, je pense qu'il est extrêmement important de faire comprendre à Hong Kong et à la Chine qu'il n'est pas dans leur intérêt de laisser mourir cette personne. C'est une personne qui a tout donné pour ces convictions et pour les pays démocratiques, il est presque une représentation, une synthèse de toutes ces convictions en un homme qui est emprisonné à Hong Kong.

Je souhaiterais qu'ils s'unissent pour demander la libération de mon père et œuvrer afin que cela devienne réalité.

Tony Baldinelli: Merci.

Monsieur Silver, lors de la période de questions de mardi dernier, lorsque la ministre des Affaires étrangères répondait à une question sur le commerce international, elle a prononcé cette phrase dans sa réponse. Je l'ai notée. Elle a déclaré: « Nous allons continuer de défendre les droits de la personne partout dans le monde, surtout au sein des organisations multilatérales ».

Monsieur Silver, pensez-vous que la libération de Jimmy Lai figure à l'ordre du jour du G7 qui se tiendra à Niagara la semaine prochaine et qui sera présidé par la ministre des Affaires étrangères du Canada?

Brandon Silver: Nous sommes particulièrement heureux que cette affaire soit unifiante.

Comme je l'ai mentionné en renvoyant à la motion adoptée à l'unanimité en décembre 2023, le Parlement dans son ensemble a déclaré que Jimmy Lai incarnait le meilleur des valeurs communes canadiennes. Compte tenu de cette volonté unanime du Parlement, je suis convaincu que le gouvernement saisira toutes les occasions qui se présenteront à lui pour sauver la vie d'un défenseur des droits de la personne qui souffre énormément en ce moment même, et nous avons été encouragés par la prise de position récente du premier ministre.

Nous espérons et sommes convaincus que le gouvernement saisira, comme vous l'avez suggéré, toutes les occasions qui se présenteront dans le cadre multilatéral, que ce soit au G7, à l'ONU ou même dans le cadre du dialogue stratégique avec la Chine.

Un dialogue consulaire est prévu dans ce cadre. Le cas de Jimmy Lai devrait constituer un point permanent à l'ordre du jour de ce dialogue consulaire...

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Mona Fortier. Vous disposez de cinq minutes, madame.

[Français]

L'hon. Mona Fortier (Ottawa—Vanier—Gloucester, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être des nôtres aujourd'hui, et je les remercie de nous faire part de leurs opinions et de leurs idées.

Je vais d'abord m'adresser à vous, monsieur Lai.

Je suis de tout cœur avec vous et votre famille. Comme tout le monde, j'espère que votre père va être libéré.

Plus tôt, M. Oliphant vous demandait si votre père vous avait contacté. De mon côté, j'aimerais que vous nous expliquiez s'il a eu des rencontres avec les services consulaires du Royaume-Uni. Quel genre de rencontres a-t-il eues, le cas échéant?

• (1700)

Sébastien Lai: Merci beaucoup, madame la députée.

Mon père n'a pas accès aux services consulaires parce qu'il est d'ethnie chinoise. Même s'il n'a jamais eu de passeport chinois et qu'il n'a qu'un passeport britannique, les gouvernements de la Chine et de Hong Kong disent qu'il est uniquement Chinois. De plus, ils ne reconnaissent même pas son passeport britannique. Ces gouvernements affirment qu'il est purement un citoyen chinois et qu'il n'a donc pas accès aux services consulaires.

Bien sûr, c'est très injuste, en plus d'être faux. Je pense que ça inquiète beaucoup de gens qui ont des ascendants chinois ou hongkongais au Canada.

L'hon. Mona Fortier: Comme sa nationalité n'a pas été reconnue, il n'a donc pas pu avoir accès aux services consulaires du Royaume-Uni. Est-ce exact?

Sébastien Lai: C'est exact.

De plus, comme il a mené une campagne prodémocratie, il n'a pas eu le droit d'aller en Chine pendant une trentaine d'années.

L'hon. Mona Fortier: Je vous remercie de nous le mentionner.

Je m'occupe présentement des affaires consulaires, une responsabilité que M. Oliphant a déjà eue. C'est avec tristesse que j'ai constaté que certains pays, dont la Chine, ne reconnaissent pas la double nationalité. Je pense qu'il faut le mentionner.

Je vais maintenant m'adresser à vous, monsieur Silver.

Je vous ai entendu parler de stratégies et de ce qui se passe dans le monde. Pouvez-vous nous parler de certaines pratiques exemplaires que vous avez observées et des stratégies efficaces en matière de droits de la personne que différents gouvernements ont employées dans des cas semblables à celui que nous étudions?

Y a-t-il des choses que vous pouvez nous transmettre aujourd'hui?

Brandon Silver: Merci beaucoup, madame la secrétaire parlementaire.

Concernant la question précédente, j'aimerais ajouter que c'est bien pire que de ne pas reconnaître une double citoyenneté. M. Lai n'a pas de double citoyenneté. En effet, il n'a que la citoyenneté britannique. Malgré cela, le gouvernement chinois ne reconnaît pas ses droits consulaires.

Pour ce qui est des autres cas dans lesquels le Canada a été un acteur de premier plan, je peux vous parler du cas récent de Vladi-

mir Kara-Murza, qui a témoigné devant ce comité. Dans ce cas aussi, le Parlement avait adopté à l'unanimité une motion visant à lui octroyer la citoyenneté canadienne honorifique. Le Canada a demandé à tous ses diplomates et à ses ambassades de partout dans le monde de soulever le cas de M. Kara-Murza lors de chaque rencontre. Chaque fois qu'ils interagissaient avec les Russes et chaque fois qu'ils participaient à un événement diplomatique, ils devaient soulever ce cas à titre de cas emblématique. De la même façon que le cas de M. Kara-Murza a été emblématique en Russie, le cas de M. Lai est emblématique de la liberté de la presse et de la lutte pour la démocratie à Hong Kong.

On peut tirer des leçons du cas de M. Kara-Murza, qui a été résolu grâce aux efforts sans relâche des parlementaires et du gouvernement canadiens, ainsi qu'au travail diplomatique qui a eu lieu à divers niveaux. La ministre a collaboré avec ses homologues parmi nos alliés et a même demandé à être présente par procuration lors du procès. Elle a été très créative dans ses interventions. Le cas de M. Kara-Murza s'est soldé par sa libération, grâce à l'intervention du gouvernement canadien. On doit faire la même chose pour M. Lai, si on veut le revoir parmi nous bientôt.

[Traduction]

Le président: Merci.

[Français]

L'hon. Mona Fortier: Merci beaucoup à vous tous.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous disposez de deux minutes et demie.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Monsieur Silver, nous avons invité M. Cotler à se joindre à nous aujourd'hui, mais il ne pouvait malheureusement pas être présent. Je ne veux pas faire pression sur vous, mais, comme vous lui parlez chaque jour, à quoi aurait ressemblé son témoignage s'il avait pu être avec nous?

[Traduction]

Brandon Silver: Je vous remercie pour cette question très pertinente. Je suis convaincu que M. Cotler, qui suit attentivement cette discussion depuis son lit d'hôpital, l'appréciera également. Je m'excuse de devoir répondre en anglais, mais je privilégie cette langue afin de garantir la clarté de mon propos.

M. Cotler subit actuellement des séances de dialyse en raison de complications liées au diabète. Je pense qu'il commencerait son intervention en soulignant les risques immédiats auxquels M. Lai est exposé, compte tenu de son âge avancé et de sa condition de diabétique, alors qu'il est incarcéré dans une prison de Hong Kong. J'insiste sur l'urgence et le caractère humanitaire primordial de ce dossier.

Je suis certain qu'en sa qualité d'ancien parlementaire, il vous remercierait également pour votre leadership dans la promotion unanime et persistante de cette affaire. Il vous exhorterait à poursuivre vos efforts, à approfondir le leadership dont fait preuve le gouvernement actuel, à faire état de la situation lors du sommet du G7 et à soulever cette question dans un cadre multilatéral. En tant qu'ancien ministre de la Justice qui a consacré un demi-siècle à la défense des prisonniers politiques du monde, il affirme que les parlementaires et l'État de droit ont un rôle crucial à jouer, que le ministre de la Justice du Canada a la possibilité de porter cette affaire auprès des autorités judiciaires de Hong Kong, et que tout mécanisme créatif disponible devrait être mobilisé.

Il partagerait probablement l'histoire de son travail en tant que représentant d'Anatoly Sharansky, qui a finalement été libéré par l'Union soviétique, la puissance mondiale la plus influente à l'époque. Comme Mme Caoilfhionn et M. Kovrig l'ont mentionné précédemment, cette libération n'a été rendue possible que lorsque le point de basculement a été atteint. Des années plus tard, lors d'une conférence, M. Cotler a rencontré le premier ministre soviétique de l'époque et lui a demandé la raison de la libération de Sharansky: « Qu'est-ce qui a fonctionné? Quelle partie de notre plaidoyer a eu un impact décisif? » Le premier ministre a répondu: « Croyez-le ou non, lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ignorais l'existence de ce prisonnier politique, bien qu'il fût célèbre à l'échelle mondiale. Chaque fois que je participais à une réunion bilatérale ou que je me rendais au Parlement, tout le monde soulevait ce dossier. En rentrant en Union soviétique, j'ai demandé son dossier, je l'ai examiné et j'en ai conclu que l'affaire n'en valait tout simplement pas la peine. La pression était trop forte, la situation faisait l'objet de discussions constantes. » La balance a penché, et le premier ministre a pris la décision de le libérer.

D'autres mécanismes importants ont joué un rôle déterminant dans d'autres affaires. Toujours concernant l'Union soviétique, il y a eu l'amendement Jackson-Vanik, un autre combat mené par M. Cotler. Nous avons utilisé notre influence — notamment les relations commerciales et diplomatiques — pour garantir le rétablissement des droits de la personne bafoués et la mise en œuvre des mesures nécessaires.

Je suis conscient que cet exposé ne rend pas pleinement justice à l'ensemble des éléments que M. Cotler aurait pu partager, mais je sais qu'en principe, ce sont là certaines des questions fondamentales qu'il aurait souhaité aborder.

• (1705)

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Vous avez fait un excellent travail.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie.

Nous cédon maintenant la parole à Mme Konanz pour cinq minutes.

Helena Konanz (Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, PCC): Merci à tous d'être ici. Vous êtes tous des témoins très influents.

Ma première question est pour M. Silver.

Quels fonctionnaires et quelles entités impliqués dans les poursuites engagées en vertu de la loi sur la sécurité nationale de Hong Kong satisfont-ils actuellement aux critères juridiques requis pour faire l'objet de sanctions canadiennes au titre de la loi Magnitski?

Comment pourrions-nous structurer les listes de manière à ce qu'elles soient efficaces et juridiquement défendables?

Brandon Silver: De manière plus générale, le régime canadien de sanctions, qu'il s'agisse de la Loi sur les mesures économiques spéciales ou de la Loi de 2010 demandant justice pour Sergei Magnitski, s'appuie sur le droit international et la protection des droits de la personne. Comme Mme Caoilfhionn l'a mentionné précédemment, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire ainsi qu'un certain nombre de rapporteurs spéciaux des Nations unies ont documenté les violations flagrantes aux droits de la personne et des obligations juridiques internationales de la Chine. Par conséquent, dans les cas présentés ici, d'un point de vue juridique, les critères canadiens prévus par nos lois sur les sanctions ciblées seraient remplis en raison des violations inhérentes à l'application de la loi sur la sécurité nationale.

J'ai connaissance que le Committee for Freedom in Hong Kong Foundation a présenté un certain nombre de propositions de sanctions à l'encontre des autorités hongkongaises. M. Stivers pourrait peut-être apporter des précisions sur le fond, au-delà des aspects purement juridiques.

Jonathan N. Stivers: J'ajouterais simplement qu'il serait judicieux de commencer par les 48 fonctionnaires chinois et hongkongais qui ont déjà été sanctionnés par les États-Unis sous différentes administrations, tant celle de M. Trump que celle de M. Biden. Nous estimons qu'ils satisfont pleinement aux critères requis. D'autres individus pourraient être ajoutés, mais nous considérons que ces personnes répondent indiscutablement aux critères de la loi Magnitski.

Helena Konanz: Ma prochaine question s'adresse à ceux d'entre vous qui sont en mesure d'y répondre.

Certains pays ont-ils imposé des sanctions spécifiquement liées à la détention ou aux poursuites judiciaires de Jimmy Lai? Je pense connaître la réponse, mais y a-t-il eu des sanctions ciblées? Dans la négative, pour quelles raisons, selon vous?

• (1710)

Jonathan N. Stivers: Je ne suis pas certain que quiconque ait été sanctionné spécifiquement pour l'affaire Jimmy Lai. Les sanctions ont été plus larges que le seul cas de M. Lai. Elles concernaient la répression générale, le manque d'autonomie, les prisonniers politiques dans leur ensemble et la répression transnationale. Ce sont ces motifs qui ont été invoqués, par opposition à un prisonnier politique spécifique.

Il est certain que l'incarcération de 2 000 prisonniers politiques depuis 2019, dont beaucoup sont toujours détenus, a constitué la raison principale pour laquelle la quasi-totalité des fonctionnaires hongkongais et chinois ont été sanctionnés.

Michael Kovrig: Si je peux me permettre une observation sur une question connexe aux sanctions que l'honorable Mona Fortier a soulevée précédemment, la question de la double nationalité, ou de l'absence de double nationalité reconnue par la Chine, est un point crucial, car le gouvernement chinois enfreint ses propres lois et principes dans le traitement de ces affaires.

La loi chinoise sur la nationalité stipule explicitement que si un citoyen chinois acquiert une citoyenneté étrangère, il perd automatiquement sa nationalité chinoise. Il existe des dispositions différentes pour les citoyens de Hong Kong, mais il n'en demeure pas moins que prétendre qu'un citoyen britannique ou, par exemple, l'un des quatre Canadiens exécutés par la République populaire de Chine au début de cette année, n'est pas citoyen canadien est absurde au regard des propres lois de la Chine.

Une façon de tirer parti de l'actuelle offensive de communication de la Chine et de sa volonté affichée de se positionner comme un acteur responsable du multilatéralisme et de la gouvernance mondiale consiste à collaborer avec les nations alliées et partageant les mêmes principes. Cette collaboration viserait à exercer une pression concertée sur cette question consulaire cruciale, afin d'amener la Chine à respecter les normes et les lois fondamentales régissant les relations internationales, les relations consulaires et la diplomatie. Ces cadres stipulent qu'un citoyen britannique ou canadien — M. Huseyin Celil en est un exemple supplémentaire — a droit, au minimum, à des visites consulaires, ainsi qu'à l'attention et à la protection de son consulat, ce qui est essentiel pour la santé et la sécurité des personnes détenues. Cette approche peut, à son tour, servir de levier supplémentaire de pression et d'influence dans une affaire telle que celle de M. Jimmy Lai.

En définitive, tout progrès sur les questions économiques que la Chine et Hong Kong souhaitent voir aboutir doit simplement être subordonné au respect des accords internationaux que la Chine a déjà acceptés et ratifiés. Nous ne faisons que leur demander de se conformer à leur propre législation et aux traités internationaux qu'ils ont signés.

Helena Konanz: Selon vous, quelle serait la méthode la plus judicieuse pour que le Canada mette à jour ses avis relatifs aux risques commerciaux à Hong Kong et en Chine continentale? L'objectif serait de garantir que les entreprises, les universités et les investisseurs évitent de contribuer involontairement à des activités de surveillance, de censure ou à des chaînes d'approvisionnement impliquant le travail forcé.

Le président: Veuillez donner une réponse très brève.

Brandon Silver: Nous félicitons le Canada d'avoir pris cette initiative.

Concernant le cas de M. Lai et l'application abusive de la loi sur la sécurité nationale, le Canada et plusieurs autres pays ont actualisé leurs avis aux voyageurs. Ces avis alertent aussi bien les touristes que les gens d'affaires — et je cite un avis destiné aux entreprises — sur la nécessité d'être vigilants face à « l'application arbitraire des lois locales qui présentent un risque élevé ». Cela nous confère un moyen de pression. Nous pouvons utiliser ces avis pour signifier aux autorités de Hong Kong que la libération de ces prisonniers encouragerait le commerce, les investissements et le tourisme, des secteurs qui ont connu un déclin rapide en raison de la persécution et des poursuites engagées contre des défenseurs pacifiques tels que M. Lai.

Le président: Je vous remercie.

Helena Konanz: Merci.

Le président: Pour terminer, nous accueillons maintenant Mme Anita Vandenberg pour cinq minutes.

Anita Vandenberg: J'apprécie grandement les témoignages que nous recevons aujourd'hui. Je pense que de nombreux aspects méritent d'être approfondis.

Je souhaite adresser ma question spécifiquement à M. Sébastien Lai.

Votre persévérance et votre dévouement dans la lutte pour la liberté de votre père sont véritablement admirables. Je voudrais simplement vous demander pourquoi, selon vous, votre père représentait une menace d'une telle ampleur.

Nous avons entendu, lors de témoignages précédents devant le Sous-comité des droits internationaux de la personne, qu'il ne s'agissait pas d'une question particulière, mais d'une tentative délibérée de détruire l'ensemble de l'écosystème médiatique. Je m'interroge sur l'existence d'une motivation plus profonde derrière les poursuites engagées contre votre père. Pourriez-vous nous faire part de vos réflexions à ce sujet?

Sébastien Lai: Bien sûr. Merci beaucoup.

Je pense que mon père, par ses actions, partageait la conviction de nombreux Hongkongais selon laquelle ces libertés sont ce qui confère un caractère unique à cet endroit. Nous bénéficions de l'État de droit, de la liberté d'expression et de la liberté de la presse. Tous ces éléments se reflètent dans la personne de mon père et dans son parcours. C'est ce qui rendait Hong Kong si spécial, et c'est ce à quoi Hong Kong aspirait le plus.

Il avait toujours cette phrase ironique: « Hong Kong est si pauvre que tout ce qu'ils ont, c'est de l'argent. » Je trouvais cela assez charmant et très pertinent.

Je pense que, d'une certaine manière, le gouvernement de Hong Kong a commis une grave erreur. Ils ont arrêté mon père en le considérant, selon leurs propres termes, comme la main noire derrière les manifestations, un « agent étranger ». Leur raisonnement était le suivant: pourquoi quelqu'un sacrifierait-il tout ce qu'il possède pour défendre la liberté? Pourquoi ne se contenterait-il pas de fuir? Il devait y avoir une raison cachée.

Après cinq ans passés là-bas, après avoir traversé toutes ces épreuves et les procédures judiciaires, ils ont découvert que toutes ces allégations étaient totalement fausses et qu'il avait agi ainsi parce qu'il savait que c'était la chose juste à faire, comme beaucoup d'entre vous le savent. Il n'a jamais défendu d'opinions extrêmes et a toujours été un homme de paix.

Aujourd'hui, ils détiennent ce prisonnier d'opinion, ce héros des droits de la personne, comme s'accordent à le reconnaître de nombreuses personnes ici et dans le monde entier, et je pense qu'ils se trouvent dans une situation où, franchement, ils ne savent pas vraiment quelle direction prendre. C'est pourquoi il est si important d'exercer une pression concertée pour exiger la libération de mon père. Il faut leur signifier clairement qu'il s'agit d'une personne que nous réclamons, et que s'il venait à décéder en détention, il y aurait des conséquences très réelles.

• (1715)

Anita Vandenberg: J'espère sincèrement, et je pense que tous les membres de ce comité partagent cet espoir, que cela ne se produira pas. Les témoignages que nous avons entendus aujourd'hui démontrent clairement qu'il a défendu des valeurs authentiques et qu'il continue de le faire.

J'aimerais poser une dernière question à Mme Gallagher.

Nous savons que non seulement les particuliers sont ciblés, mais aussi leur entourage et leurs soutiens, y compris leurs avocats. Pourriez-vous nous parler des menaces qui pèsent sur vous et sur l'équipe juridique? Que pourrions-nous faire pour vous apporter notre aide à cet égard?

Caoilfhionn Gallagher: Il s'agit de deux tactiques qui s'entrecroisent constamment. La première question que vous avez posée à M. Lai, fils, concernant l'écosystème médiatique est liée à cette approche par cercles concentriques. En plus de cibler M. Jimmy Lai, qui est au cœur de leur campagne, ils ciblent systématiquement toutes les personnes qui lui sont associées. Cela fait partie intégrante de leur stratégie.

Ce que je constate de plus en plus dans mon travail, c'est le ciblage des éditeurs dans le but de faire fermer un journal. Essentiellement, en s'en prenant à Jimmy Lai, le « plus gros poisson » de tous, en fermant *Apple Daily*, en organisant ce procès très médiatisé où plus de 160 articles, éditoriaux et vidéos d'*Apple Daily* sont qualifiés d'actes criminels, cela envoie un message extrêmement clair. Pour parler franchement, s'ils parviennent à emprisonner Jimmy Lai, la figure médiatique la plus importante de Hong Kong, cela adresse un signal aux « plus petits poissons ». Cela indique très clairement à tous les autres que s'ils osent s'exprimer publiquement, ils pourraient être les prochains sur la liste.

C'est le même type de tactique que nous observons avec les cercles concentriques de plus en plus larges qui ciblent l'entourage de M. Lai. Ils ont pris pour cible des membres de sa famille. Je suis très inspirée par le courage de Jimmy Lai, mon client, bien sûr, mais je suis également très inspirée par le courage d'un autre de mes clients, Sébastien Lai, que vous avez tous entendu aujourd'hui. Sébastien Lai a été ciblé et menacé simplement parce qu'il est le fils qui défend son père.

Il est très probable qu'à la suite de son témoignage d'aujourd'hui, des articles diffamatoires apparaissent dans les médias d'État dans les jours à venir. Il s'agit d'un schéma récurrent que nous avons déjà observé. Lorsque M. Sébastien Lai s'exprime devant les Nations unies, les médias d'État publient ensuite des articles injurieux, le qualifiant d'ennemi de l'État, suivis de déclarations officielles menaçant d'engager des poursuites judiciaires à son encontre. En notre qualité d'avocats, nous sommes également pris dans cette tourmente. Nous avons été...

Le président: Je vous remercie.

Nous allons maintenant entamer une série de questions-réponses rapides, d'une durée de trois minutes chacune. Au préalable, le consentement unanime des membres est requis, la sonnerie ayant retenti.

Les députés accordent-ils leur consentement unanime pour poursuivre les travaux au-delà de 17 h 30 ?

Des députés: D'accord.

Le président: Nous procéderons donc à une série de questions-réponses rapides de trois minutes chacune, en commençant par M. Ziad Aboultaif.

Vous disposez de trois minutes. Je vous prie de bien vouloir respecter le temps imparti.

Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie également les témoins de leur présence.

J'ai une question pour M. Michael Kovrig. Bien que vous ne soyez pas tenu d'y répondre, j'aimerais savoir à quoi ressemble le quotidien d'un prisonnier en Chine.

Michael Kovrig: Merci.

La situation peut varier. J'étais détenu dans un centre de détention à Pékin. Je ne peux garantir que les conditions soient identiques pour un prisonnier à Hong Kong.

Premièrement, l'éclairage reste allumé en permanence. Officiellement, il s'agit d'une mesure de sécurité, mais cette pratique est manifestement épuisante. Elle altère toute perception du temps et perturbe le rythme circadien. Le réveil a lieu vers 6 h 30 au son d'une sonnerie d'appel. S'ensuit une période d'environ une demi-heure pour boire un peu d'eau. Vient ensuite l'appel, durant lequel il faut s'asseoir au garde-à-vous sur le lit.

Le reste de la journée est rythmé par des intervalles où l'on doit s'asseoir sur le bord du lit pour étudier, selon la pratique nommée *zuo ban'r xuexi*. Essentiellement, l'on est censé méditer sur ses crimes ou étudier, si l'on a la chance d'avoir accès à des livres, ce qui n'est souvent pas le cas. S'assurer que les prisonniers disposent de livres et de matériel de lecture constitue, en toute franchise, un moyen très important d'alléger leurs souffrances.

Trois repas par jour sont servis, mais comme les gardiens me l'ont un jour précisé: « Nous veillons à ce que vous puissiez manger suffisamment, il n'est pas de notre responsabilité de veiller à ce que vous mangiez bien d'un point de vue nutritionnel. » La nourriture est généralement dépourvue de protéines et se compose principalement de légumes trop cuits, accompagnés de riz ou de pain, et c'est tout. À long terme, cela peut avoir de graves conséquences sur la santé d'un détenu tel que Jimmy Lai, notamment en termes de perte de masse musculaire et de densité minérale osseuse, entre autres effets néfastes.

Les possibilités d'exercice physique sont quasi inexistantes. L'on est généralement confiné dans un espace restreint. Il n'y a généralement pas de salle de sport ou d'autres installations de ce type. La détention se déroule souvent dans des conditions de promiscuité et d'isolement extrêmes. Je tiens à souligner que pour une personne comme Jimmy Lai, l'isolement et la détention ont des effets dévastateurs sur le psychisme, le système nerveux et l'organisme. Il s'agit, à vrai dire, d'une punition brutale. C'est inhumain. Selon le protocole d'Istanbul des Nations unies, l'isolement cellulaire, en particulier, constitue incontestablement une forme de torture.

Soyons très clairs. D'après mon expérience, ainsi que celle de psychologues sérieux, Jimmy Lai est constamment soumis à la torture dans cette situation. C'est tout à fait inacceptable. L'enfermement, la routine accablante et la monotonie concourent à briser l'individu. C'est malheureusement l'objectif précis recherché.

● (1720)

Ziad Aboultaif: Il est évident que le Parti communiste chinois, qui dirige la Chine, ne... Son approche des droits de la personne diffère considérablement de la nôtre. Il ne semble pas reconnaître ses erreurs. Comment pouvons-nous gérer une telle situation? Il gagne en puissance. Nous pourrions être confrontés à de multiples scénarios similaires à ce qui vous est arrivé, à vous et à M. Spavor, et à ce qui arrive actuellement à M. Lai.

Quelle est la meilleure approche à adopter vis-à-vis de la Chine?

Le président: Je vous prie de formuler une réponse très concise. Nous avons déjà dépassé le temps imparti.

Jonathan N. Stivers: Il s'agit d'une approche multilatérale. Elle implique les États-Unis, le Royaume-Uni, ainsi que nos amis et alliés. Nous évoluons dans un contexte mondial où les alliés et partenaires ne collaborent pas efficacement. Ils doivent s'unir. Ils doivent former, faute d'un meilleur terme, un front uni. C'est dans cette configuration que nous obtenons les meilleurs résultats.

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à Mme Anita Vandenbeld pour trois minutes.

Anita Vandenbeld: Merci beaucoup.

Je souhaite revenir sur un point que vous avez soulevé, monsieur Kovrig, concernant l'engorgement des canaux. Dans ce type de dossier, il est souvent ardu de déterminer, entre les déclarations publiques et les conversations privées, quelle pression sera réellement efficace. L'efficacité varie selon les pays. Pourriez-vous nous donner plus de détails, en vous appuyant notamment sur votre expérience personnelle, que je ne peux qu'imaginer? Le fait que vous soyez présent aujourd'hui pour défendre une autre personne dans cette situation en dit long sur votre personnalité. J'estime que vos réflexions seraient très utiles au Comité.

Michael Kovrig: Il convient de préciser qu'il n'existe pas nécessairement de solution universelle. La meilleure approche dans le cas d'un détenu ou d'une situation particulière en matière de droits de la personne ne sera pas toujours identique dans un autre cas. À cet égard, je souhaiterais vivement consulter l'avocat de M. Lai et sa famille afin de déterminer la stratégie appropriée.

Cependant, l'élément clé réside dans l'adoption d'une stratégie globale et holistique de défense et de pression qui structure clairement les mesures incitatives, tant négatives que positives. Il faut intégrer les occasions de communication, de publicité et d'apparitions dans les médias, ainsi que toutes ces interactions, dans le cadre d'une stratégie globale assortie d'objectifs précis. La publicité — qu'il s'agisse de dénonciation publique ou de déclarations plus positives, par exemple en réponse à des initiatives constructives — doit être coordonnée. Il ne s'agit pas de communication ou d'apparitions médiatiques pour elles-mêmes. Il s'agit plutôt d'une stratégie coordonnée, associée à des mesures juridiques et à une diplomatie discrète. Ces éléments sont complémentaires. C'est une question de calendrier, de séquençage et d'utilisation du bon outil au moment opportun pour maximiser l'effet de levier et la pression. Comme M. Stivers l'a également mentionné, cela s'effectue de manière coordonnée et multilatérale. Il s'agit en réalité d'une approche de campagne visant à exercer une force, une influence et une persuasion suffisantes, ce qui est la clé du succès final.

Je vous remercie.

• (1725)

Anita Vandenbeld: Merci.

Monsieur Silver, vous avez indiqué qu'Erwin Cotler nous observe aujourd'hui. Je sais que vous avez collaboré étroitement avec lui au fil des ans. Il a toujours été convaincu que les parlementaires, et en particulier la voix multipartite des parlementaires, peuvent constituer un outil très puissant. Pourriez-vous nous faire part de vos observations à ce sujet et, peut-être, nous fournir quelques exemples?

Brandon Silver: Encore une fois, la motion de l'UC en est un excellent exemple, mais l'action ne devrait pas s'arrêter là. Tous les outils que vous avez utilisés, à titre personnel et collectif, dans le cadre de la procédure parlementaire devraient être pleinement mo-

bilisés dans le cas de M. Lai, qu'il s'agisse d'interventions prononcées à la Chambre en vertu de l'article 31 du Règlement, de déclarations sur vos réseaux sociaux sous le mot-clic « Free Jimmy Lai » ou de vos délégations auprès des assemblées parlementaires des institutions multilatérales. J'ai cité l'OSCE, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Francophonie et le Commonwealth. Je sais que beaucoup d'entre vous sont membres des délégations parlementaires auprès de ces groupes et peuvent influencer les résolutions ainsi que prononcer des interventions dans ces instances.

Il suffit d'utiliser l'ensemble de ces forums, comme vous le faites déjà si efficacement.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez la parole pour trois minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Encore une fois, je remercie tous les témoins. La réunion a été extraordinaire et la qualité des témoignages était absolument incroyable.

Madame Gallagher, comment l'octroi de la citoyenneté canadienne honorifique à M. Lai serait-il reçu par son équipe juridique?

Je comprends que ça ne voudrait pas nécessairement dire que M. Lai aurait droit aux services consulaires. Cela dit, ne serait-ce pas un message puissant à envoyer, surtout si c'était fait dans le contexte d'une réunion du G7, par exemple?

[Traduction]

Caoilfhionn Gallagher: Je serai très brève. En résumé, oui, absolument. J'estime qu'il est essentiel de mettre en lumière cette affaire, de démontrer clairement que la communauté internationale s'exprime d'une seule voix, non seulement pour demander sa libération, mais aussi pour exposer clairement le plan visant à obtenir sa libération et les conséquences advenant sa non-libération.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, madame Gallagher.

Monsieur Lai, avez-vous un dernier message à transmettre au Comité? C'est à vous que revient le dernier mot.

Sébastien Lai: Je tiens à remercier le Comité, et je tiens à remercier le Canada de sa probité morale.

[Traduction]

Chaque fois que j'interviens devant vous, je vous rappelle que mon père n'est pas seul dans son combat. Je pense qu'il est honoré que vous vous battiez tous pour lui. Je tiens à vous remercier du fond du cœur et à vous exprimer ma plus profonde gratitude.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci.

Je remercie tout le monde de son travail, tant les députés, le président, les greffiers et les interprètes que les témoins.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie infiniment d'être venus témoigner devant ce comité.

Oui, veuillez poursuivre.

Anita Vandenbeld: Monsieur le président, avant de lever la séance, j'ai une motion d'ordre administratif à présenter.

Le président: J'y arrive.

Je remercie sincèrement tous nos témoins, y compris ceux qui ont participé par vidéoconférence. Je vous remercie pour votre témoignage et votre présence dans le cadre de l'examen de ce sujet important.

Chers collègues, deux points concernant le Sous-comité des droits de la personne à l'échelle internationale doivent être examinés. Le greffier de notre comité a distribué hier un projet de budget pour le comité SDIR, d'un montant total de 48 250 \$, relatif à son étude sur la situation des droits de la personne au Soudan.

Le Comité approuve-t-il ce budget?

Des députés: D'accord.

Le président: De plus, le greffier a communiqué plus tôt dans la journée une lettre du président du comité SDIR concernant l'adoption du projet de rapport intitulé « Entre endurance et espérance : la persécution des Hazaras en Afghanistan ». Ce rapport avait déjà été adopté lors de la législature précédente, mais n'avait pas reçu de réponse officielle du gouvernement. Le comité SDIR souhaite donc adopter à nouveau ledit rapport afin de solliciter une réponse du gouvernement conformément à l'article 109 du Règlement.

La parole est à la députée Vandenbeld.

Anita Vandenbeld: Oui, la motion est proposée.

(La motion est adoptée. [*Voir le Procès-verbal*])

Le président: Le Comité souhaite-t-il ajourner la réunion?

Des députés: D'accord.

Le président: Merci. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>